

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2016

### **Présent-e-s**

Bureau :	TILLMANN	Robert	PLR	Président
	GIRARDET	Myriam	MCG	1 <sup>ère</sup> vice-présidente
	FABRE	Michel	PS	2 <sup>e</sup> vice-président
	TREMBLET	Laurent	PDC	1 <sup>er</sup> secrétaire
	CORNUZ	Eric	Ve	2 <sup>e</sup> secrétaire
	SCHWEIZER	Adriana	UDC	Membre

Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve
	BOCCARD	Pierre	PLR
	BOCCARD	Yolande	PDC
	BROCARD	Eric	PS
	DELUERMOZ	Cosima	PDC
	DUMALLE	Marcel	Ve
	FALVO	Francesco	PDC
	FRAUCHIGER	Roger	MCG
	GAETANINO	Marco	MCG
	GROGNUZ	Fabien	PLR
	HALDEMANN	François	PLR
	HALIMI	Hysri	PS
	HARTMANN	Esther	Ve
	HAYES	Sasá	UDC
	HUBERT	Emile	UDC
	JIMENAY	Arthur	PDC
	KUNZ-FELIX	Marielle	PLR
	LUSTENBERGER	Cédric	MCG
	LÜTHI	Badia	PS
	MURCIANO	Claudine	Ve
	ORTELLI	Aldo	PS
	PACHOUD	Stéphane	MCG
	SAPIN	Françoise	MCG
	SQUILLACI	Nicola	PDC
	TIGUEMOUNINE	Sabine	Ve
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve

<b>Excusés :</b>	OSMANI	Xhevrie	PS
------------------	--------	---------	----

### **Assistent à la séance**

TSCHUDI	Pierre-Alain	Ve	Maire
LEUENBERGER	Nathalie	PS	Conseillère administrative
DEVAUD	Jean-Marc	PDC	Conseiller administratif

MCG *Mouvement des citoyens genevois*  
 PDC *Parti démocrate-chrétien*  
 PLR *Parti libéral-radical*

PS *Parti socialiste*  
 UDC *Union démocratique du centre*  
 Ve *Les Verts de Meyrin-Cointrin*

**ORDRE DU JOUR**

1. Assermentation de Mme Badia Lüthi (S) en remplacement de M. François Hernot (S), démissionnaire.
2. Approbation des procès-verbaux des séances des 15 décembre 2015 et 26 janvier 2016.
3. Communications du Bureau du Conseil municipal.
4. Communications du Conseil administratif.
5. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.
6. Election du/de la président-e de la commission des sports en remplacement de M. Hernot (S), démissionnaire.
7. Election du/de la délégué-e du Conseil municipal au comité de rédaction du journal *Meyrin Ensemble*, en remplacement de M. Hernot (S), démissionnaire.
8. Résolution n° 2016-01 relative au renouvellement des postes actuels en durée déterminée de l'équipe de projet Vergers qui représentent un équivalent plein temps de 400% (un responsable de projet, un assistant administratif, un assistant finances et un chef de projet routes et réseaux), et ceci du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2020.
9. Délibération n° 2016-07 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 365'500.-** (salaire, charges sociales, matériel de bureau et informatique) destiné à la création de quatre postes à durée déterminée pour un équivalent en taux d'activité de 400%, afin de renforcer l'équipe de projet Vergers (1 chef-fe de projet confirmé-e et 1 chef-fe de projet junior espaces publics, 1 chef-fe de projet junior routes et réseaux et 1 assistant-e chantier et administratif), et ceci du 1<sup>er</sup> juin 2016 au 31 décembre 2020.
10. Délibération n° 2016-06 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de **CHF 290'000.-** en vue des travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement entre le préau de l'école des Boudines et le parking P2.
11. Délibération n° 2016-01a relative au projet de plan directeur de la zone de développement industriel et artisanal des Batailles (PDZIBAT) n° 29'975. **Rapport de la commission d'urbanisme et mobilité** (M. Grognoz, PLR).
12. Pétition n° X-2016-01 pour une meilleure gestion des nuisances liées à la présence de pigeons à Champs-Fréchets.
13. Résolution n° 2016-03 présentée par Sabine Tiguemounine, au nom du parti des Verts de Meyrin-Cointrin, demandant l'installation d'un pigeonnier dans le quartier de Champs-Fréchets ainsi que près des immeubles de la rue Gilbert, comme projet pilote.

14. Résolution n° 2016-04 présentée par Marco Gaetanino, au nom du Mouvements des Citoyens Genevois (MCG), demandant au Conseil administratif de renoncer à l'accueil de 50 hommes migrants dans l'abri PC sous l'école primaire de Bellavista.
15. Résolution n° 2016-02 présentée par le Conseil administratif, demandant d'avaliser l'accord de principe obtenu avec le centre commercial Meyrincentre en vue de la construction du parking souterrain en deux étapes au cœur de la cité. **Rapport de la commission d'urbanisme et mobilité & des finances conjointe** (M. Cornuz, Ve).
16. Résolution n° 2015-10a présentée par Mme Andreia Mac-Kay, au nom de A Gauche Toute et Couleurs Meyrinoises (AGTCM), demandant l'adaptation du statut des patrouilleuses scolaires à celui appliqué en ville de Genève ainsi que la fourniture de vêtements mieux adaptés à leur fonction. **Rapport de la commission de sécurité** (M. Boccard, PLR).
17. Pétition n° X-2015-01 relative au parking zone bleue supplémentaire sur le parking des Champs-Fréchets. **Rapport de la commission d'urbanisme et mobilité & sécurité conjointe** (M. Grognez, PLR).
18. Annonces de projets.
19. Propositions individuelles.
20. Questions.

\* \* \*

**M. Tillmann**, président, ouvre la séance à 18h35 en saluant le Conseil administratif *in corpore*, le secrétaire général, un représentant de la presse ainsi que le public fidèle. Il excuse l'absence de Mme Osmani et l'arrivée tardive de Mme Sapin.

[Arrivée de Mmes Sapin et Kunz-Félix à 18h38.]

Avant de passer au premier point de l'ordre du jour, **M. Tillmann** donne lecture de la lettre de démission de M. Hernot:

"Mesdames, Messieurs,

Le rythme de ma vie personnelle s'est modifié depuis le mois de juin dernier. Le temps, à nouveau, disponible de ma compagne nous incite à de nombreux déplacements. Conséquences: souvent absent des commissions ou des Conseils municipaux, je ne peux plus assumer sérieusement ma charge de conseiller municipal. Je vous informe donc de ma démission au 29 février 2016.

Au cours de ces dernières années au Conseil municipal, j'ai noué de précieuses relations avec chacun des acteurs. Ce furent des moments enrichissants surtout

lors de débats sur des positions opposées. Je remercie chacun d'entre vous pour son engagement au service de la ville de Meyrin.

Je ne quitterai pas ce Conseil sans relever la qualité du travail effectué par les chefs de service et le personnel de l'administration communale. Pour ma part, je les ai trouvés disponibles et à la hauteur de leur tâche.

Je vous adresse, Mesdames, Messieurs, mes chaleureuses salutations."

\* \* \*

**1. Assermentation de Mme Badia Lüthi (S) en remplacement de M. François Hernot (S), démissionnaire**

**M. Tillmann** prie l'assemblée de se lever, et demande à Mme Lüthi à s'avancer devant elle. Il lit le texte du serment et invite Mme Lüthi à lever le bras droit et à formuler sa promesse.

**Mme Lüthi** dit "Je le jure!"

**M. Tillmann** prend acte du serment et souhaite la bienvenue à la conseillère municipale.

[Applaudissements. L'assemblée se rassied tandis que Mme Lüthi regagne sa place.]

\* \* \*

**2. Approbation des procès-verbaux des séances des 15 décembre 2015 et 26 janvier 2016**

Procès-verbal du 15 décembre 2015

**M. Squillaci** demande de modifier le texte, p. 47, comme suit: "M. Squillaci n'a pas compris le système de saisi l'emplacement des bornes pour le cadénassage des vélos".

En l'absence d'autres remarques, **M. Tillmann** soumet au vote le procès-verbal du 15 décembre, qui est **accepté à l'unanimité des 31 votants**.

Procès-verbal du 26 janvier 2016

Il n'y a pas de remarques et **M. Tillmann** soumet aux voix le procès-verbal du 26 janvier, qui est **accepté à l'unanimité**.

\* \* \*

**3. Communications du Bureau du Conseil municipal**

**M. Tillmann** mentionne les courriers suivants reçus par la présidence du Conseil municipal:

**a) *Lettre de M. Nuno Pinto Dias datée du 22 février 2016***

M. Pinto Dias explique avoir été verbalisé pour un motif qu'il juge irrecevable. Alors qu'il accompagnait son fils à l'école, il a traversé la rue de la Prulay en dehors des passages piétons. Amendé, il s'est senti humilié par les propos de l'agent qui s'est adressé à son fils en lui disant que "son papa a fait quelque chose de mal". Il insiste sur le fait que les passages piétons les plus proches se situent à plus de 50 mètres, respectivement à 87.29 mètres et à 117.83 mètres.

Selon l'Ordonnance sur les amendes d'ordre (art. 901 al. 1), il n'est pas amendable et l'agent municipal a outrepassé ses droits.

Le Bureau a pris bonne note de cette lettre et l'a confiée au magistrat délégué, qui la fera suivre. Cette lettre lui étant adressée en courrier recommandé, **M. Tillmann** demande que les explications du service concerné lui soient communiquées.

**b) *Pétition pour une meilleure gestion des pigeons aux Champs-Fréchets***

Cette pétition sera traitée au point 12 de l'ordre du jour.

**c) *Pétition "Ne plaçons pas 50 hommes requérants d'asile dans l'abri sous l'école primaire de Bellavista à Meyrin" remise par le MCG***

Cette pétition sera traitée lors de la prochaine séance plénière.

**c) *Lettre de Mme Irène Savoy datée du 6 mars 2016***

**M. Tillmann** donne lecture d'extraits de cette lettre:

"Vous connaissez mon engagement en faveur des réfugiés. J'ai eu l'occasion, au cours des douze années où j'ai siégé dans votre Conseil municipal, de présenter plusieurs résolutions ou motions en faveur des réfugiés et de leur accueil et invitant notre commune à venir en aide à tous ces gens meurtris et dans l'obligation de quitter leur pays pour trouver refuge en Suisse [...].

[...]

Chers conseillers municipaux, reprenez-vous, n'acceptez pas une résolution qui propose de refuser d'accueillir 50 migrants victimes de la guerre et de la folie humaine.

Continuez de rester ouverts aux autres, aux malheureux comme l'ont fait vos prédécesseur, alors que notre commune était en plein développement, et ses finances, précaires.

Je vous remercie d'avance de votre courage.

[...]"

\* \* \*

#### **4. Communications du Conseil administratif**

##### **Nombre de signatures en cas d'initiative ou référendum pour l'année 2016**

Le Conseil d'Etat nous informe que le nombre de signatures nécessaire pour une initiative populaire ou un référendum sera de 1'432 pour Meyrin.

##### **Processus budgétaire 2017**

Début février, nous avons reçu une lettre du chef de groupe du PLR avec un certain nombre de suggestions pour améliorer la compréhension du prochain budget. Nous en avons pris connaissance et nous y répondrons plus précisément lors d'une prochaine séance.

##### **"Tourner à gauche" - Hôpital de la Tour / route de Meyrin**

Le 16 février 2016, le Conseil administratif a reçu, en copie, un courrier de Monsieur Luc Barthassat, conseiller d'Etat, adressé à Monsieur Jean-François Girardet en tant que député.

Ce courrier indique que le Conseil d'Etat est désormais favorable à l'introduction du mouvement de "*tourner à gauche*" depuis la route de Meyrin vers l'avenue J.-D.-Maillard.

Pour rappel, suite à la résolution n° 2015-01, le Conseil administratif avait adressé deux courriers au Conseil d'Etat, le 2 février 2015 et le 5 mai 2015, demandant l'autorisation du "*tourner à gauche*".

Monsieur Luc Barthassat avait répondu, dans son courrier du 15 juin 2015, qu'il n'était pas envisageable d'autoriser un "*tourner à gauche*" pour tous les usagers entre la route de Meyrin et l'avenue J.-D.-Maillard, car le carrefour fonctionnerait non plus avec trois phases de feux mais avec quatre phases. Ce nouveau fonctionnement aurait pour effet d'augmenter le temps d'attente de tous les usagers et de pénaliser la vitesse commerciale du tram 18. De plus, étant donné la proximité du carrefour de la route du Mandement pour faire demi-tour, le

conseiller d'Etat expliquait qu'il n'autoriserait pas le "*tourner à gauche*" demandé par la résolution n° 2015-01. Cette prise de position avait été communiquée par le Conseil administratif au Conseil municipal le 23 juin 2015.

Le Conseil administratif prend note, avec un certain étonnement, de cette nouvelle position du Conseil d'Etat. Le Conseil administratif restera très attentif au projet de mise en œuvre de cet aménagement sur la route de Meyrin par la direction générale des transports (DGT).

### **Accueil des requérants d'asile**

Faisant suite à notre communication du 15 décembre 2015, voici les dernières évolutions de ce dossier.

Le mardi 26 janvier 2016, l'Hospice général, responsable de la prise en charge des requérants d'asile, a informé le Conseil administratif de la venue de 50 hommes à la place de familles. La Confédération n'informe l'Hospice général des personnes orientées à Genève que 48 heures à l'avance. De plus, elle nous indique avoir trouvé des hébergements plus adaptés pour les familles en attente dans son réseau.

Le Conseil administratif est heureux de constater que l'Hospice général privilégie le placement des personnes les plus fragiles, familles, femmes et enfants, dans de meilleures conditions d'accueil que des abris PC.

Une séance publique, annoncée dans *Meyrin Ensemble* et sur les sites internet de la Commune et de l'Hospice général, a eu lieu le 28 janvier. Elle s'est déroulée dans un esprit constructif. De nombreuses questions ont été abordées essentiellement sur la sécurité, la vie des migrants et la manière dont les Meyrinois pouvaient leur venir en aide. Les intervenants de l'Hospice général, de la police cantonale et de l'administration communale ont apporté les réponses permettant à chacun de repartir sereinement.

Nous tenons à rappeler ici que ces 50 personnes sont avant tout des êtres humains fuyant la guerre et la torture. Meyrin, en accord avec ses valeurs, est fière de leur donner une chance de s'intégrer en Suisse, dans notre commune avec respect et bienveillance.

Nous comprenons que leur arrivée génère l'inquiétude de certains. Nous observons également une exceptionnelle mobilisation solidaire de nos concitoyens. Il semble opportun de rappeler que la meilleure solution pour se rassurer reste d'aller à la rencontre de ces personnes et de les aider à s'intégrer dans notre communauté.

C'est le pari que nous relevons face à cette situation exceptionnelle.

Enfin, quant à la date d'arrivée des requérants d'asile, celle-ci reste incertaine, dû à l'instabilité des routes migratoires. Selon les projections émanant de la Confédération, l'Hospice général estime leur arrivée à début avril.

Le Conseil administratif continue à suivre de très près l'évolution de ce dossier et en informera régulièrement le Conseil municipal.

\* \* \*

**5. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes**

*Séance du 15 décembre 2015, proposition individuelle de M. Frauchiger*

**Signalisation obsolète au bout du chemin Salomon-Penay**

Renseignements pris, la signalisation permet notamment de répondre à un besoin d'intervention des services de secours.

*Séance du 15 décembre 2015, question de M. Gaetanino*

**Chauffage au bois du Salto de l'escargot**

Quatre roulottes avec poêles à bois sont installées sur le site du Salto de l'escargot. L'autorisation de construire délivrée par l'Etat de Genève confirme que les cheminées respectent les normes de distance vis-à-vis des riverains. Elle préconise de repousser les émissions de fumée le plus loin possible des passages piétons et des zones de jeux. Un inspecteur du service cantonal de protection de l'air, sollicité par nos services, se rendra prochainement sur le site pour s'assurer que les émissions de CO<sub>2</sub> sont bien aux normes.

A noter toutefois que les poêles à bois ne sont que rarement utilisés par les habitants des roulottes du Salto de l'escargot.

*Séance du 26 janvier 2016, question de M. Jimenay et de M. Tillmann*

**Contrôles de vitesse à l'avenue de Vaudagne: quelles raisons et impacts futurs?**

La police municipale effectue à longueur d'année des contrôles de vitesse sur les voies communales.

Ils peuvent être préventifs au moyen d'un radar pédagogique qui enregistre le nombre de véhicules et leurs vitesses afin d'établir différents rapports ou encore répressifs. Ces derniers étant effectués à notre demande et avec la police cantonale.

Lors de chaque rentrée scolaire, ces contrôles sont effectués à proximité des écoles.

*Séance du 26 janvier 2016, proposition de M. Grognuz*

**Pose d'un cendrier à un arrêt de bus**

Suite à l'intervention de M. Grognuz, un cendrier a été placé à l'arrêt WTC en direction de l'aéroport. Bravo, très bien!

*Séance du 26 janvier 2016, question de M. Amato*

**Suite donnée à la résolution n° 2010-11 relative à la création d'un espace culturel**

Voici la réponse qui a été donnée dans les communications du 29 janvier 2013:



*"Nous vous informons qu'une rencontre a été organisée avec les autorités de Vernier puisqu'une motion sur le même sujet a également été déposée dans cette commune.*

*D'un commun accord, les conseillers administratifs délégués à la culture des deux communes ont cosigné une lettre adressée au conseiller d'Etat Charles Beer, et envoyé une copie au président de la Fondation des terrains industriels (FTI) afin de leur demander une aide dans la recherche d'un espace culturel intercommunal.*

*Le 23 novembre dernier (soit en 2012), M. Beer a reçu les autorités des deux communes ainsi que les responsables de la culture. Il leur a expliqué qu'en règle générale, il est d'usage d'interpeller les autorités afin qu'elles se positionnent sur un projet détaillé en ayant déjà repéré un lieu précis. En conclusion, il leur a suggéré de transmettre la demande à la Plateforme des lieux culturels."*

Suite à cela, le 30 novembre 2012, Mmes Boget et Rémy ont reçu M. Damien Boccard pour lui faire part des démarches entreprises.

Lors de cette rencontre, M. Damien Boccard a dit qu'il quittait la Suisse pour ses études, et que par conséquent, il ne poursuivait plus cette demande. Mmes Boget et Rémy lui ont demandé si d'autres membres de son groupe souhaitaient soutenir la résolution initiale. Personne ne s'est manifesté alors pour la soutenir.

Par conséquent, nous proposons au Conseil municipal de sortir la résolution de l'inventaire des objets politiques.

**M. Tillmann** rappelle que les questions doivent lui parvenir par écrit avant la pause.

\* \* \*

## **6. Election du/de la président-e de la commission des sports en remplacement de M. Hernot (S), démissionnaire**

**M. Tillmann** invite les propositions de candidature.

Au nom du groupe socialiste, **M. Ortelli** présente la candidature de M. Fabre en remplacement de M. Hernot:

"Michel a en effet les qualités requises pour ce poste en tant qu'ancien escrimeur amateur et toujours actif dans le domaine de l'escrime en tant qu'arbitre international. Michel a été membre du comité de plusieurs associations sportives meyrinoises (CP Meyrin – section hockey, Société d'escrime de Genève et Aéroclub de Genève). Michel connaît bien le milieu associatif sportif et souhaite s'engager dans le sport meyrinois avec cette présidence. Merci de réserver le meilleur accueil à cette candidature et préservant l'équilibre des présidences des commissions entre les groupes de cet hémicycle comme défini en début de législature."

**M. Gaetanino** annonce que le groupe MCG, après avoir hésité à présenter un candidat, soutiendra la candidature de M. Fabre, tout en nourrissant l'espoir qu'il saura faire revivre cette commission qui ne s'est réunie que quatre fois durant la dernière législature.

En l'absence d'autres candidatures, **M. Tillmann** met aux voix la candidature de M. Fabre, qui est élu **président de la commission des sports** par 30 oui et 1 abstention.

\* \* \*

7. Election du/de la délégué-e du Conseil municipal au comité de rédaction du journal *Meyrin Ensemble*, en remplacement de M. Hernot (S), démissionnaire

**M. Tillmann** ouvre les débats.

**Mme Girardet**, sans vouloir aller contre l'élection annoncée, souhaiterait faire remarquer que logiquement un suppléant devrait remplacer un membre titulaire sortant, une pratique qu'elle dit effective dans toutes les associations. Elle pense donc que M. Cornuz devrait remplacer M. Hernot, et un nouveau suppléant, élu. Ce point n'est certes pas à l'ordre du jour, mais devrait faire l'objet d'une réflexion pour anticiper un autre cas de ce genre.

**M. Ortelli** souhaite présenter au nom du groupe socialiste, la candidature de Mme Lüthi au remplacement de M. Hernot:

"Mme Lüthi que nous avons le plaisir de retrouver parmi nous ce soir, a déjà fait partie de ce Comité lors de la législature précédente. Merci donc de réserver un accueil favorable à cette candidature."

**M. Amato**, comme suggéré par Mme Girardet, présente au nom des Verts la candidature de M. Cornuz, actuellement suppléant au Comité de rédaction du journal Meyrin Ensemble, et qui remplirait à merveille le rôle de délégué du Conseil municipal.

**M. Tillmann** demande si quelqu'un souhaite le vote à bulletins secrets.

**M. Grognuz** dit que le groupe PLR demande le vote à bulletins secrets.

Le **groupe socialiste** demande d'attendre une minute pour que M. Fabre puisse descendre dans l'hémicycle et consulter son groupe.

**Mme Schweizer** demande si l'on ne devrait pas voter sur la proposition de principe de Mme Girardet. **M. Tillmann** répond que n'importe qui peut être élu, mais rappelle que le Conseil municipal a cette sensibilité de maintenir un équilibre politique au sein du Comité, où l'autre délégué du Conseil municipal siègeant

actuellement est de tendance centre droit. La sensibilité de gauche devrait donc être représentée, même si ce n'est pas obligatoire. **M. Amato** précise que le groupe des Verts présente un candidat au remplacement de M. Hernot. Suite à cela un suppléant devra en effet être élu. **M. Tillmann** confirme que ce point sera inscrit à l'ordre du jour de la séance plénière du mois d'avril.

En l'absence d'autres candidatures, **M. Tillmann** demande que l'on distribue les bulletins de vote aux conseillers.

[Les conseillers municipaux remplissent les bulletins, qui sont ensuite remis au Bureau.]

#### Résultat du vote

Bulletins distribués : 32

Bulletins rentrés : 32

Majorité absolue : 17

M. Cornuz obtient 29 voix

Mme Lüthi obtient 3 voix

**M. Cornuz** est donc élu en tant que **délégué du Conseil municipal au Comité de rédaction du journal communal *Meyrin Ensemble***.

\* \* \*

#### **8. Résolution n° 2016-01 relative au renouvellement des postes actuels en durée déterminée de l'équipe de projet Vergers qui représentent un équivalent plein temps de 400% (un responsable de projet, un assistant administratif, un assistant finances et un chef de projet routes et réseaux), et ceci du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2020**

**M. Tschudi** indique que le terme de ces postes existants est fixé au 31 décembre 2016. Etant donné l'évolution et l'avancement important du chantier des Vergers, ces postes sont indispensables notamment du fait des compétences, de la connaissance du dossier et de l'extrême efficacité de leurs titulaires actuels. Il est important de pouvoir conserver ces collaborateurs qui, s'ils ne reçoivent pas l'assurance de conserver leur emploi dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017, pourraient très bien commencer à prospecter le marché de l'emploi. Il rappelle que ces postes à durée déterminée (CDD) ne pourront être renouvelés qu'une fois. Il suggère de renvoyer cette résolution en commission quartier des Vergers ad hoc afin de présenter ce dossier plus en détail.

**M. Tillmann** demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas. Il annonce que le Bureau propose un renvoi en commission quartier des Vergers ad hoc.

**M. Tremblet** annonce que le groupe PDC propose de soumettre cette résolution au vote immédiat, supposant que personne ne remet en cause la prolongation jusqu'en 2020 de ces postes jugés plus qu'utiles. Un vote immédiat de cette résolution serait aussi un moyen de montrer aux collaborateurs concernés que la Commune a besoin de leurs compétences, reconnaît leur qualité et les remercie de leur travail au quotidien.

**M. Tillmann** met au débat le vote immédiat.

**M. Boccard** annonce que le groupe PLR soutient le vote immédiat.

**M. Jimenay** souhaiterait que si la résolution n'est pas votée en vote immédiat, elle soit renvoyée en commission quartier des Vergers ad hoc & finances conjointe.

**M. Amato** annonce que le groupe des Verts soutiendra le vote immédiat, et pense qu'il faut garder les collaborateurs en place. Le vote immédiat permettrait aussi de faire l'économie d'une séance de commission, ce qui n'est pas négligeable.

**MM. Gaetanino (MCG), Orтели (S), et Hubert (UDC)** annoncent que leur groupe soutiendra également le vote immédiat.

**M. Tillmann** met aux voix **le vote immédiat**, qui est accepté à l'unanimité des 31 votants.

**M. Tillmann** ouvre le débat sur la résolution.

La parole n'étant pas demandée, **M. Tillmann** met aux voix **la résolution n° 2016-01**

**relative au renouvellement des postes actuels en durée déterminée de l'équipe de projet Vergers qui représentent un équivalent plein temps de 400% (un responsable de projet, un assistant administratif, un assistant finances et un chef de projet routes et réseaux), et ceci du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2020**

---

Vu le plan directeur de quartier n° 29'500-526, la modification de limite de zone n° 29'483-526, le plan localisé de quartier n°29'674-526;

Vu l'ensemble des nombreuses délibérations, résolutions relatives à la réalisation de ce quartier exemplaire;

Vu la résolution n°15b/2007, adoptée le 11 décembre 2007, relative à l'adhésion du futur quartier des Vergers au concept "écoquartier";

Vu le rythme donné par les propriétaires privés et leurs représentants pour mener très rapidement la réalisation du nouveau quartier;

Vu le dépôt des autorisations de construire dès 2012 et la délivrance de la plupart des autorisations au début 2016;

Vu l'obligation de la Commune de réaliser la construction des équipements du futur quartier (équipements publics, routes, chemins, canalisations, espaces publics et mobilier urbain);

Vu les postes actuels de l'équipe Vergers, en durée déterminée, qui se terminent tous au 31 décembre 2016 et qui ont été votés favorablement par le Conseil municipal de la manière suivante:

- Budget fonctionnement 2011 : 1 responsable de projet à 100%;
- Délibération n° 2012-05 (6 mars 2012) : 1 assistant administratif à 100%;
- Délibération n° 2014-05a (20 mai 2014) : 1 assistant finances à 100%;
- Délibération n° 2014-28 (9 sept. 2014) : 1 chef de projet routes et réseaux à 100% ;

Vu la période 2016-2020 qui représente la plus forte intensité de chantiers de construction, y compris espaces publics, au quartier des Vergers;

Vu la complexité pour la Commune d'accueillir les habitants (cheminements, éclairage, accès feu, ...) au fur et à mesure de la livraison des bâtiments de logements (2016-2018);

Vu la volonté du Conseil administratif de renouveler ces postes pour une nouvelle période allant de 2017 à 2020 et que cette décision de principe puisse être prise par le Conseil municipal sous forme de résolution le plus tôt possible afin de ne pas voir partir les personnes actuellement en place;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 8 mars 2016,

## **D E C I D E**

### **PAR 31 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ**

1. d'approuver sur le principe le renouvellement des postes actuels en durée déterminée de l'équipe Vergers qui représentent un équivalent plein temps de 400% (un responsable de projet, un assistant administratif, un assistant finances et un chef de projet routes et réseaux), et ceci du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2020,
2. d'inviter le Conseil administratif à inscrire ces postes dans le budget 2017 et de les reporter par la suite dans les budgets 2018 à 2020.

\* \* \*

9. Délibération n° 2016-07 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 365'500.- (salaire, charges sociales, matériel de bureau et informatique) destiné à la création de quatre postes à durée déterminée pour un équivalent en taux d'activité de 400%, afin de renforcer l'équipe de projet Vergers (1 chef-fe de projet confirmé-e et 1 chef-fe de projet junior espaces publics, 1 chef-fe de projet junior routes et réseaux et 1 assistant-e chantier et administratif), et ceci du 1er juin 2016 au 31 décembre 2020

**M. Tschudi** suppute, sur le ton de la boutade, que l'assemblée ne proposera pas de voter cette délibération en vote immédiat [quelques rires fusent de l'assemblée], ce qu'il ne recommanderait pas au demeurant. S'agissant des Vergers, on pouvait imaginer qu'une fois les chantiers ouverts le quartier se construirait sans besoin de contrôle et de pilotage. En réalité c'est loin d'être le cas. Des personnes sont aujourd'hui nécessaires pour appliquer un contrôle, assurer la cohabitation harmonieuse des chantiers et le suivi comptable, mais l'équipe Vergers actuelle est insuffisante pour procurer ces services. On attendra avant tout des profils à recruter en CDD qu'ils puissent assurer une permanence pour répondre aux questions techniques et concrètes qui ne manqueront pas d'être posées. Pour cette raison ce seront en partie des postes juniors qui seront créés. Ces postes sont urgents, mais il n'est pas nécessaire de les voter ce soir, et un renvoi en commission permettra aux conseillers municipaux de prendre la mesure du chantier des Vergers et des besoins de la Commune en ressources humaines pour lui permettre d'honorer les engagements pris dans ce cadre. Ces engagements se traduisent par un travail de coordination et de suivi financier et technique d'une ampleur "assez énorme", qui motive le dépôt de la présente résolution.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, **M. Tillmann** annonce que le Bureau propose un renvoi en commission quartier des Vergers ad hoc, ce qu'il juge suffisant même en présence d'éléments financiers, puisque cette commission a été créée pour traiter des thèmes liés aux Vergers de manière transversale.

**M. Tillmann** ouvre le débat sur le renvoi en commission.

**M. Boccard** dit qu'il s'exprime au nom du groupe PLR et en tant que président de la commission quartier des Vergers ad hoc:

"Mesdames, Messieurs, chers collègues, permettez-moi de vous présenter la "chorale du SUTP", qui va vous présenter *Tout va très bien, Madame la Marquise*. Nous en sommes au point de l'ordre du jour actuel, alors qu'au point précédent nous avons voté en vote immédiat quatre postes jusqu'en 2020. Et voilà que l'on nous demande quatre postes de plus, au vu de la tâche à accomplir. Ces postes étant des CDD, ils ne sont pas apparus dans les postes votés au budget 2016, alors que la majorité de ce "municipal" a voté tous les postes présentés en pensant avoir fourni "une bonne tranche" à l'administration pour son fonctionnement. Que nenni! Surprise! Voilà qu'il faut renforcer une équipe exsangue et qui croule sous la charge. Loin de moi le désir de jeter la pierre, mais permettez-moi quelques questionnements. Au vu de la situation, je me pose la question: y a-t-il un capitaine sur le navire? Mais le navire ne prend-il pas l'eau de manière inexorable? Et rajouter des membres d'équipage pour écoper sera-t-il

suffisant? Si nous accédons à cette demande, c'est aussi pour établir clairement un ordre de priorité des objets à réaliser, et de les étaler dans le temps afin d'alléger la charge des membres du service, tout en maîtrisant les investissements à plus long terme. Lors de la commission, nous demandons d'établir un organigramme clair de fonctionnement de l'équipe "Vergers", et aussi l'audition d'un ingénieur ou d'un architecte pour avoir un éclairage circonstancié sur cette situation. Le groupe PLR de Meyrin-Cointrin est d'accord pour renvoyer cet objet en commission, mais je demanderais plutôt une commission quartiers des Vergers ad hoc élargie, vu l'importance de cet objet des points de vue financier et des ressources humaines."

**M. Tillmann** remercie M. Boccard et ouvre le débat sur le renvoi.

**M. Tschudi** comprend le questionnement exprimé et indique que des réponses y seront apportées. A titre comparatif, il évoque la construction de l'écoquartier Eikenott à Gland par une entreprise générale. Cet opérateur unique avait constitué une équipe de dix-huit personnes pour suivre un quartier dont l'ampleur équivaut au tiers de celle des Vergers. A Meyrin, les pilotes tentent de faire le maximum avec les ressources disponibles mais il arrive que le travail prenne un volume inattendu et qu'il faille réagir en adaptant les ressources. Il dit être disposé à en discuter plus avant dans le cadre d'une commission.

Personne d'autre ne souhaitant intervenir, **M. Tillmann** met aux voix le renvoi de la délibération n° 2016-07 en commission quartiers des Vergers ad hoc élargie, qui est **accepté par 29 oui, 1 non et 1 abstention**.

\* \* \*

**10. Délibération n° 2016-06 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 290'000.- en vue des travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement entre le préau de l'école des Boudines et le parking P2**

**M. Tschudi** rappelle que la rénovation de l'école des Boudines est achevée mais que l'EVE Cité-Parc est en construction. Entre les deux ouvrages, un préau avec jeux d'enfants sera réalisé dès la fin du chantier de l'EVE. Or, sous le préau se trouve un tronçon du réseau d'assainissement à mettre en séparatif, dont le prolongement sera réalisé à moyen terme lors des travaux prévus sur le parking P2. Il est souhaitable de profiter des fouilles pour réaliser ces travaux de mise en séparatif sous le préau, qui demandent une nouvelle délibération.

Aucune opposition à l'entrée en matière n'étant formulée, **M. Tillmann** annonce que le Bureau propose un renvoi en commission des travaux publics.

En l'absence d'autres propositions, le renvoi de la **délibération n° 2016-06 en commission des travaux publics** est mis aux voix et **accepté par 31 oui, soit à l'unanimité.**

\* \* \*

**11. Délibération n° 2016-01a relative au projet de plan directeur de la zone de développement industriel et artisanal des Batailles (PDZIBAT) n° 29'975. Rapport de la commission d'urbanisme et mobilité (M. Grognuz, PLR)**

**M. Grognuz** donne lecture de son rapport de la séance de commission urbanisme et mobilité du 24 février 2016, tenue sous la présidence de M. Tremblet et en présence de M. Tschudi, maire et de M. Malacorda, chef de projets:

*"Le Président ouvre la séance à 20h30 et passe la parole à M. le maire, qui nous rappelle l'historique de ce projet.*

*Le Grand projet ZIMEYSAVER est devenu réalité sous la forme d'un plan guide présenté en commission d'urbanisme lors de la précédente législature. Le plan directeur de la zone industrielle des Batailles (PDZIBAT) est le premier plan directeur à être présenté. Ce plan concerne surtout la commune de Vernier et est fortement contraint (passage du gazoduc et de l'oléoduc, plafond aérien, convoyage de chlore, etc.). Ce plan a toutefois permis de définir un nouvel axe routier, des indices d'utilisation du sol (IUS), de nouveaux espaces publics, dans le but d'un accueil de meilleure qualité pour les entreprises, qui pourront dorénavant déposer des requêtes en autorisation de construire.*

*M. le maire rappelle qu'un plan directeur de la zone industrielle des Batailles avait été préavisé favorablement par le Conseil municipal, mais ensuite refusé par le Conseil d'Etat, qui l'avait jugé trop peu ambitieux en termes de densité, et pas assez clair au niveau du traitement de la taxe d'équipement. Ces deux points sont réglés dans le plan directeur présenté ce soir. L'IUS a été augmenté, et le financement est clairement assuré par la taxe d'équipement, ce qui signifie que la Commune n'aura pas à investir dans la réalisation de routes sur son territoire.*

*M. Meyer, de l'Office de l'urbanisme, nous présente le plan directeur, et nous rappelle que le Grand projet ZIMEYSAVER est un partenariat entre le Canton, les communes et la FTI. Ce plan stratégique de développement est devenu un grand projet. Ce territoire regroupe 15'000 employés, un peu moins de 1'000 entreprises. En 2030, on s'attend à avoir 10'000 emplois de plus et 300 logements.*

*Il nous fait le rappel de ce projet. Le premier plan date de 1960, Meyrin n'était encore qu'un petit village. En 1981, le plan directeur entre en force.*

*Un commissaire lui demande qui a le dernier mot sur le plan directeur. M. Malacorda répond que le Conseil d'Etat a le dernier mot sur le plan directeur communal. Le Conseil d'Etat peut prendre en considération les remarques fournies par les conseils municipaux.*



*Un autre commissaire fait une remarque concernant l'indice d'occupation du sol, et la différence entre surface nette et surface brute. M. Meyer répond que l'on tient compte du nombre de mètres carrés et d'étages sur la surface du terrain. L'IUS est le cadre fixé par le Conseil d'Etat.*

*Un autre commissaire pose la question sur le centre du TCS. L'Etat de Genève reconnaît l'importance de ce secteur pour la population. Le centre d'essai n'est pas remis en question par l'Etat.*

*Un autre commissaire pose une question concernant la zone villas derrière le centre commercial de Blandonnet. M. Meyer lui répond que le secteur est voué à être densifié, mais que la commune de Meyrin pas concernée car c'est sur le territoire de Vernier.*

*M. le maire parle des observations qui ont été émises après les enquêtes publiques. M. Meyer parle de la fin de l'enquête qui a eu lieu le 6 janvier. Le Canton a reçu une observation du TCS. L'Etat leur a garanti l'existence de leur piste d'entraînement. D'autres observations émanent de l'entreprise Jérôme SA quant au maintien de l'accès sur le chemin de la Croisette.*

*Un autre commissaire remarque que pour une fois, une délibération n'a pas de "vus", ni de montant. Le Président explique que cette délibération a été envoyée en commission lors de la dernière séance plénière. M. Malacorda indique que cette délibération n'a pas de coût mais rappelle que l'entretien des accès routiers sera à la charge des communes.*

*Après toutes ces explications qui nous ont permis de mieux comprendre cette délibération, nous passons à la proposition d'amendement qui est faite, et qui demande de prévoir un passage sous-voies ou aérien proche de la voie de chemin de fer.*

*Le Président met aux voix cet amendement qui est préavisé favorablement par 10 oui (2 PS, 2 Verts, 2 PDC, 1 PLR, 1 UDC, 2 MCG) et 1 abstention (PLR).*

*Le Président met ensuite aux voix la délibération amendée qui est préavisée favorablement à l'unanimité.*

*La séance se termine à 21h50."*

**M. Tillmann** remercie le rapporteur et ouvre les débats sur la délibération.

**M. Jimenay** remercie également le rapporteur de cet exposé "clair et court" puis présente la position du groupe PDC:

"La délibération n° 2016-01a qui nous est présentée ce soir est une délibération ambitieuse, puisqu'elle cherche à répondre favorablement à un plan directeur dont les objectifs majeurs, au nombre de cinq, sont de densifier le bâti pour accueillir et pérenniser des emplois, requalifier les espaces publics, améliorer l'accessibilité pour le transport des marchandises et subsidiairement des personnes, améliorer la gestion des ressources et enfin garantir l'attractivité économique par une taxe d'équipement la plus réduite possible.

Vaste programme, s'il en est, qui souhaite favoriser l'implantation dans la zone des Batailles d'environ 10'000 emplois et 300 logements supplémentaires à l'horizon 2030.

Bien que la balance emplois-logements soit quelque peu disproportionnée, on doit tenir compte de la situation particulière de la zone, sise en pleine avenue aéroportuaire, nuisance phonique majeure, à laquelle s'ajoutent le gazoduc, l'oléoduc et, pour "faire bon poids", la voie CFF, raison pour laquelle la dimension industrielle déploie là tout son effet et sa raison d'être.

Le PDC est sensible aux mesures de développement de la prospérité économique de cette zone. Il est également sensible et regrette que le développement ne soit pas mieux accompagné en matière de soutien à la mobilité, comme c'est souvent le cas lors de grands projets.

C'est pourquoi, bien que la mise en place de ce plan directeur impacte notre commune à un degré relativement faible, notre groupe a proposé qu'une condition sous forme d'amendement soit introduite dans la délibération. Cette condition exige qu'un passage, sous-voies de préférence, ou à la rigueur aérien, soit mis à la disposition exclusive des piétons et des cyclistes. Pour ce faire, la Commune sera prête à "mettre la main au portefeuille" afin d'aider à financer l'ouvrage qui en découlera.

Compte tenu du large consensus obtenu en commission autour de cette délibération amendée, c'est avec grand plaisir que le PDC se réjouit, et espère avec l'ensemble des groupes du municipal, de la préavisser favorablement."

**M. Tillmann** annonce que l'amendement déposé sera soumis au vote avant la délibération.

**M. Dumalle** suppose que les positions des groupes seront très similaires à ce que vient d'exprimer son collègue, mais que cela ne doit pas empêcher les partis d'exprimer leur point de vue. Il donne lecture de la position des Verts:

"Ce projet de plan directeur étant quasiment sans frais pour Meyrin puisque situé en majorité sur Vernier, ou territoire CFF ou cantonal, nous aurions tendance à l'accepter les yeux fermés, ou tout du moins à le voter sans broncher. Malgré tout, nous mettrons notre grain de sel dans cette affaire pour la bonne et simple raison qu'on nous annonce pour l'horizon 2030, presque demain, la création de 10'000 emplois supplémentaires sur cette ZIBAT faisant partie de la ZIMEYSAVER. Ne pas confondre avec la ZIMEYSA nord, ZIMEYSA sud, ZITUL, ZIMOGA, ZIRIAN et autre ZDAM! Bref, avec presque 25'000 postes de travail, bonjour les déplacements et leur cortège de bouchons! Nous avons tous constaté que dans ce secteur déjà très fréquenté, traverser les voies CFF n'est pas nécessairement une partie de plaisir. Les Verts de Meyrin-Cointrin, dans leur optique de mobilité douce, piétons et vélos, appuieront fermement l'amendement proposé par la commission urbanisme et mobilité pour la construction d'un passage, sous-voies de préférence, dans ce secteur. Dans un premier temps, les Verts de Meyrin accepteront ce projet de plan directeur sur la zone des Batailles, en restant toutefois très vigilants quant à la modification du plan original incluant une piste cyclable et un passage piéton le long de ce passage sous-voies. Je remercie le groupe PDC d'avoir fait cette demande d'amendement."

**M. Boccard** annonce que le groupe PLR soutiendra cet amendement, mais laissera la liberté de vote au sein du groupe s'agissant du financement de ce plan, puisque la Commune n'y possède qu'une parcelle très restreinte.

**M. Fabre** souligne que "tout a été dit" en commission et ce soir par ses préopinants. Le groupe socialiste soutiendra l'amendement évoqué ainsi que la délibération.

**Mme Hayes** s'exprime au nom du groupe UDC:

"Le projet du plan directeur de la zone de développement des Batailles a été très bien présenté en commission, et rapportée par M. Grognuz de façon admirable. Il s'agit d'un projet d'avenir pour 2020-2030. Il est très important et il aura une grande incidence pour la région Cointrin-Meyrin-Vernier. La commune de Meyrin aura comme compétence de s'occuper de l'entretien des routes qui passeront sur notre territoire, qui ne sont pas nombreuses. L'amendement, qui concerne un passage sous-voies, est très important, car d'après les plans présentés, le seul passage piéton et cycliste était très éloigné de la grande partie du projet. Nous acceptons l'amendement, bien que le financement reste à discuter."

**M. Gaetanino** indique que le groupe MCG soutiendra l'amendement et la délibération, comme il l'a déjà exprimé en commission.

Tous les groupes s'étant exprimés, **M. Tillmann** met aux voix **l'amendement** préavisé en commission, consistant à soumettre la délibération à la condition qu'un passage sous-voies ou aérien des Batailles exclusivement destiné aux piétons et aux cyclistes soit réalisé. La commune de Meyrin précise que la seule charge financière d'équipement de l'ensemble de la zone pourrait concerner le cofinancement de l'ouvrage précité.

Cet amendement est **accepté par 27 oui et 4 abstentions**.

**M. Tillmann** met ensuite aux voix la **délibération n° 2016-01a**

**relative au projet de plan directeur de la zone de développement industriel et artisanal des Batailles (PDZIBAT) n° 29'975**

---

Vu le projet des plans et règlement directeurs de la ZIBAT n° 29'477-540-526 soumis à l'enquête publique du 24 juin au 24 juillet 2009;

Vu le projet de modification des limites de zones n° 29'582-540-526 soumis parallèlement à l'enquête publique pendant la même période et nécessaire à la mise en œuvre des plans et règlement directeurs de la ZIBAT;

Vu les observations reçues par le Canton et la Commune à la suite de cette procédure;

Vu la délibération n° 2009-40a, relative au projet des plans et règlement directeurs de la zone industrielle des Batailles (ZIBAT) n° 29'477-540-526, préavisée favorablement par le Conseil municipal le 17 novembre 2009, sous réserve que des points soient ajoutés aux plans et règlement;

Vu l'élaboration du GPZIMEYSAVER;

Vu la nécessité de pouvoir accueillir des entreprises et des industries sur le sol meyrinois;

Vu la nécessité de promouvoir une forte densité d'emploi à proximité des arrêts de transports en commun;

Vu la nécessité de densifier la zone industrielle afin d'éviter un gaspillage du sol;

Vu la nécessité de procéder à des cessions au domaine public permettant la réalisation de plantations, de trottoirs et de pistes cyclables;

Vu le mécanisme foncier permettant exclusivement de fonder les éléments cités plus haut dans un plan directeur de zone industrielle, instrument qui est possible uniquement dans les zones dites de développement;

Vu la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) du 22 juin 1979;

Vu la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987 (LaLAT);

Vu la loi générale sur les zones de développement industriel LGZDI (L1 45) du 13 décembre 1984;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission d'urbanisme et mobilité;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 8 mars 2016,

## **DECIDE**

### **PAR 29 oui (unanimité des votants Mme Lüthi sortie)**

de préavis favorablement le projet de plan directeur de la zone de développement industriel et artisanal des Batailles (PDZIBAT) n° 29'975, sous la condition suivante :

- de prévoir un passage sous-voies ou aérien des Batailles exclusivement destiné aux piétons et aux cyclistes. La commune de Meyrin précise que la seule charge financière d'équipement de l'ensemble de la zone pourrait concerner le cofinancement de l'ouvrage précité.

\* \* \*

**12. Pétition n° X-2016-01 pour une meilleure gestion des nuisances liées à la présence de pigeons à Champs-Fréchets**

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, **M. Tillmann** annonce que le Bureau propose un renvoi en commission environnement et Agenda 21.

En l'absence d'autres propositions, **M. Tillmann** soumet au vote le renvoi de la **pétition n° X-2016-01 en commission environnement et Agenda 21**, qui est **accepté par 29 oui, soit à l'unanimité**.

\* \* \*

**13. Résolution n° 2016-03 présentée par Sabine Tiguemounine, au nom du parti des Verts de Meyrin-Cointrin, demandant l'installation d'un pigeonier dans le quartier de Champs-Fréchets ainsi que près des immeubles de la rue Gilbert, comme projet pilote**

**Mme Tiguemounine** donne lecture de l'exposé des motifs :

"Les pigeons dans le quartier de Champs-Fréchets ainsi qu'aux alentours des immeubles de la rue Gilbert sont source de diverses nuisances qui incommode les habitants: les bruits sur les rebords de fenêtre côté chambres; les salissures à ces mêmes endroits ainsi que sur les balcons: les odeurs nauséabondes; ainsi que la formation de nids à l'intérieur des balcons.

Plusieurs habitants ont expérimenté plusieurs moyens pour les refouler, sans succès.

Les retours de vacances pour certains habitants sont un cauchemar lorsqu'ils constatent l'état de leur balcon qui nécessite à chaque fois un grand nettoyage.

Il est vrai que certains habitants nourrissent les pigeons, ce qui favorise la venue et l'installation en quantité de ces volatiles près de nos habitations. D'où la nécessité de faire également un tour ménages et un article dans le *Meyrin ensemble* pour rappeler à la population l'interdiction en vigueur de nourrir les animaux sauvages en général et les pigeons en particulier, et rassurer les défenseurs des volatiles du bien-fondé des pigeoniers.

En effet, plusieurs études ont montré que la création de pigeoniers permettait avec efficacité de réguler la reproduction des pigeons et ainsi de diminuer de manière adaptée et peu invasive le nombre de pigeons dans un lieu donné. Il ne s'agit pas de faire disparaître ces volatiles, car d'autres oiseaux comme les corbeaux reprendraient alors naturellement leur place, mais d'en limiter le nombre.

Cette pratique est menée depuis 2010 en ville de Carouge avec un résultat positif.

Après avoir rencontré le chef de service de la voirie de Carouge et visité un pigeonnier, nous sommes en mesure de vous donner plus d'éléments sur la construction et la fonctionnalité d'une telle structure. Comme préambule à une éventuelle audition en commission, voici le coût engendré à Carouge: CHF 6'000.- pour deux pigeonniers, incluant le coût de la structure et le transport pour emplacement. Il faut ensuite rajouter le coût de l'aménagement/entretien et nourriture qui se monte à CHF 730.- par an et la mobilisation de deux employés de la voirie à raison d'une heure et demie tous les dix jours.

En raison des montants dérisoires engagés, nous estimons que ce financement pourrait être couvert par une ligne du budget de fonctionnement. Dans l'hypothèse contraire, nous demandons que le Conseil administratif propose alors rapidement un projet de délibération.

Nous rappelons qu'une pétition démarrée à Champs-Fréchets demandant des mesures analogues sur notre commune a eu écho auprès d'habitants de Meyrin-Cité. Ceux-ci ont souhaité s'associer à cette pétition en la diffusant dans leurs habitations respectives. Au total il y a eu 251 signataires.

Au vu de l'intérêt que cette pétition a suscité au-delà des lieux cités dans cette résolution il s'avère nécessaire de faire le point sur les lieux habités où l'on retrouve ces nuisances liées aux pigeons et faire un recensement de colonies existantes.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de bien vouloir accepter la présente résolution afin d'installer deux pigeonniers sur les sites indiqués ci-dessus comme projet pilote, et garder cette résolution en tête afin de l'élargir à d'autres endroits si nécessaire."

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, **M. Tillmann** annonce que le Bureau propose un renvoi en commission environnement et Agenda 21.

Il ouvre les débats sur ce renvoi.

**M. Grognuz** indique que le groupe PLR nourrit quelques doutes au sujet du bien-fondé de la résolution. Il évoque à ce titre le retrait par le conseiller d'Etat Pierre Maudet des pigeonniers de la place des Augustins en ville de Genève pour la raison qu'ils n'étaient pas fréquentés par les pigeons. Le groupe PLR reste toutefois ouvert à la discussion et soutiendra le renvoi en commission environnement et Agenda 21.

**Mme Tiguemounine** souligne que ce dispositif en ville de Genève s'est en effet révélé inefficace pour la raison que la population y avait accès. Un des pigeonniers a été retiré, l'autre grillagé, empêchant l'accès des pigeons. L'alimentation des oiseaux par la population a aussi eu pour effet de diminuer l'attrait des pigeonniers. C'est pour cette raison que l'exemple présenté est celui de la ville de Carouge.

La parole n'étant plus demandée, **M. Tillmann** met aux voix le renvoi de la **résolution n° 2016-03 en commission environnement et Agenda 21**, qui est **accepté par 31 oui, soit à l'unanimité**.

[Pause de 19h45 à 20h45.]

\* \* \*

**14. Résolution n° 2016-04 présentée par Marco Gaetanino, au nom du Mouvements des Citoyens Genevois (MCG), demandant au Conseil administratif de renoncer à l'accueil de 50 hommes migrants dans l'abri PC sous l'école primaire de Bellavista**

**M. Gaetanino** donne lecture de l'exposé des motifs:

"Lors du Conseil municipal du 9 septembre 2015, M. Hernot demande si la Commune a été sollicitée par le Canton pour accueillir les réfugiés bloqués aux portes des pays européens, et le cas échéant, si elle y a répondu. Dans le cas contraire, il demande si la Commune prévoit de trouver des solutions acceptables urgentes, pour prendre part à l'immense élan de solidarité des citoyens suisses.

Le Conseil administratif donne une réponse informative et complète à cette question, sans toutefois y faire allusion, dans ses communications du Conseil municipal du 15 décembre 2015. En effet, depuis la question de M. Hernot, qu'il a comprise probablement comme une injonction tacite du Conseil municipal, le Conseil administratif s'est mis en ordre de marche pour convaincre, informer, créer un réseau et mobiliser de nombreux services de la Commune: la petite enfance, la bibliothèque, la sécurité municipale, le service des sports, le TFM, le service d'urbanisme et mobilité, le service de la gérance, entre autres. "Tous sont venus affirmer leur volonté de participer à l'effort collectif d'accueil et d'hospitalité".

La lecture du journal *Meyrin Ensemble* de janvier 2016 nous confirme que *"cette large concertation a permis de lier les compétences de chacun et de commencer à préparer l'accueil"*. Pour résumer, le Conseil administratif a tout fait pour placer notre Conseil municipal devant le fait accompli. *"La commune de Meyrin se prépare à recevoir des familles de requérants d'asile. Au total 50 personnes logeront dès février dans l'abri de PC de Bellavista"*.

*"Le Conseil administratif fait part de son indignation devant les conditions de logement offertes à ces personnes fragilisées et en situation d'urgence. La mise à disposition de l'abri PC de Bellavista n'est absolument pas adéquat à ses yeux pour permettre un peu de soulagement à ces familles."*

Dans ces conditions, l'Hospice général annonce, à la surprise générale, lors de la séance de rencontre entre la Mairie, le réseau et les bénévoles, que les réfugiés seront 50 hommes migrants.

Le député Girardet, MCG, interroge le maire sur ce brusque changement de paradigme: "On n'accueille pas quelques familles de réfugiés de la même manière qu'on reçoit 50 hommes migrants désœuvrés", s'inquiète-t-il.

Le climat politique dans lequel s'inscrit cet accueil ne tranquillise pas les parents qui commencent sérieusement à s'inquiéter eux aussi.

En effet, en ce début d'année, nous avons tous pris connaissance des nombreuses plaintes pour des agressions sur des jeunes femmes en Allemagne. L'identité des migrants ayant commis ces actes graves n'a pas été communiquée avec précision. Mais celle des 50 migrants qui viendront à Bellavista non plus n'est pas certaine.

On apprend dans le même temps que le 25 janvier 2016, un assassinat a été commis sur une jeune assistante sociale dans un centre de requérants mineurs en Suède.

Pas d'amalgames, me direz-vous! Mais pas d'angélisme non plus, je vous en supplie! Si cet abri était considéré aux yeux du Conseil administratif comme inadéquat pour des familles de réfugiés, nous estimons qu'il devient manifestement dangereux pour la population voisine s'agissant d'un lieu de rassemblement pour 50 hommes seuls. Il est situé sous une école primaire fréquentée par 200 élèves de 7h45 à 17h30 et à dix mètres du bâtiment qui accueille les enfants des classes gardiennes ouvertes jusqu'à 18h. Comment ne pas considérer l'anxiété des jeunes qui se rendent régulièrement en salle de gym et au dojo tout proches?

N'imaginons pas le pire, mais quand même! Si diriger, c'est prévoir... la pire catastrophe doit entrer également dans les plus graves hypothèses du probable!

Le MCG soutient la pétition "NON aux 50 hommes migrants sous l'école de Bellavista" parce qu'il n'a pas été convaincu par les réponses données par les autorités aux questions liées à la sécurité et aux responsabilités en cas de catastrophe. Les réponses n'offrent aucune garantie en matière de sécurité ou de responsabilité. De nombreux parents sont fâchés d'avoir été trompés sur la nature de l'accueil qu'ils s'apprêtaient à partager.

Le MCG est consterné de constater que la commission sociale du Conseil municipal n'a jamais été concertée sur cette question.

Le MCG est frappé par l'insouciance et l'absence d'information à la population depuis ce 28 janvier 2016. Le journal *Meyrin Ensemble* de février ne dit plus un mot de l'opération "accueil des réfugiés". Nous estimons que le Conseil administratif aurait eu largement le temps de faire distribuer un flyer d'information à la population expliquant le brusque changement de paradigme.

Pour conclure, et pour répondre à la question initiale, le MCG estime que la commune de Meyrin participe déjà largement à l'effort collectif d'accueil de réfugiés. Elle abrite sur sa commune le Château de Feuillasse qui accueille des familles de réfugiés comptant plus de 180 personnes. Par ailleurs, l'Hospice général, mandaté par le Canton, possède de nombreux appartements meyrinois dans lesquels logent des familles de migrants.

Nous pensons que Meyrin fait preuve de générosité et d'ouverture depuis toujours. La Commune le fait également au travers des fonds d'aide à la coopération au développement, ne l'oublions pas.



Cet équilibre entre les résidents installés et contribuables sur la commune et les nouveaux arrivants est trop fragile pour qu'une mauvaise appréciation de la situation remette en question ces fondements.

Nous vous demandons, chers collègues municipaux, de voter cette résolution en vote immédiat vu l'urgence de la situation."

**M. Gaetanino** annonce que le MCG demandera que l'entrée en matière soit votée au vote à l'appel nominal.

**M. Tillmann** ouvre les débats sur l'entrée en matière.

**M. Falvo** exprime sa position et celle du groupe PDC:

"Je pense que certains ont probablement oublié leurs origines et à quoi on a été confronté durant les années 1960 à 1978, jusqu'au départ de la vie politique de Monsieur Schwarzenbach. Les étrangers de l'époque n'étaient pas forcément dans l'urgence. La réalité est que si nous avons été tous considérés comme des voleurs, des assassins et des violeurs, eh bien nous ne serions pas là à siéger dans ces lieux! Est-ce que vous vous souvenez qu'en 1974 la deuxième et dernière initiative de Schwarzenbach a été balayée à 67%? Vous allez me dire, ça n'a rien à voir, on était des Italiens, mais c'est à peu près pareil.

Mais pour revenir à nos moutons...

Monsieur Gaetanino, vous parlez du Conseil administratif, qui est indigné sur les conditions de logement offertes dans l'abri PC de Bellavista. S'il avait le choix, Mesdames et Messieurs, il leur proposerait autre chose, d'autres lieux plus dignes.

Sur cette résolution, vous vous démenez en donnant des arguments qui n'ont aucun sens, et vous vous forcez à les croire, car ils ne sont ni moraux ni philosophiques. Vous parlez de femmes blanches et vous ignorez les autres femmes de tout horizon, qui subissent aussi des agressions, et pour en finir avec vos gaffes, vous dénigrez les bénévoles en les baptisant "amateurs inconscients", alors que savoir donner, c'est inné et ça ne s'apprend pas dans les livres, c'est volontaire et ça s'appelle un sacerdoce – croire à la capacité et à la volonté de chacun et à la reconnaissance humaine.

Mesdames et Messieurs, cette résolution aura des conséquences particulières importantes pour les personnes réfugiées ainsi que pour notre commune: une incitation à fermer les portes de notre pays aux demandeurs d'asile faisant face à un contexte de violence et de persécution généralisée. L'objectif du MCG est clairement exprimé: limiter l'accueil et le nombre croissant des réfugiés.

Cette logique est toutefois particulièrement préoccupante au vu de la gravité de la crise humanitaire. L'adoption de cette résolution laisserait des hommes seuls, et renforcerait la vulnérabilité et la violence liées à l'insécurité, tels que le vol, le viol et la pauvreté. N'oubliez pas, et prêtez attention à l'exclusion sociale, ainsi que l'ont rappelé maintes fois nos organisations depuis le début des conflits.

Cette résolution est moralement inacceptable, contrevient aux obligations fédérales et internationales, et porte atteinte aux droits de l'homme, en particulier au droit à la vie.

Dans un tel contexte et vu l'ampleur de la crise, la proposition de M. Gaetanino est une initiative incohérente. Nos organisations ne nient pas le défi que posent cette

crise et ces déplacements forcés de réfugiés, y compris pour notre pays. Cette situation ne saurait toutefois servir de prétexte pour nier à un groupe de personnes leur droit à la vie familiale et à la protection. Une mesure qui conduirait à exposer celles-ci à l'abandon. Bien sûr qu'il faut combattre la violence, mais pas de cette manière, et surtout pas durant des conflits armés.

En tant que démocrate-chrétien, et après un long débat qui, je l'espère, nous conduira à une solution sage, et après une grande réflexion, notre groupe laisse en leur âme et conscience le libre vote."

[Quelques conseillers municipaux font remarquer que le débat porte ici sur la proposition de non-entrée en matière. **M. Falvo** s'excuse. Une partie de l'assemblée applaudit.]

**M. Haldemann** indique, d'une manière qu'il qualifie de "plus simple et concise", que le groupe PLR s'en remet au jugement du Conseil administratif de ne pas affecter ses abris PC à l'accueil de familles. La Commune devra toutefois accepter par obligation fédérale l'accueil d'une quote-part de réfugiés. Le groupe soutiendra la non-entrée en matière sur cet objet, tout en invitant le Conseil administratif à convoquer la commission affaires sociales et jeunesse afin de présenter clairement sa politique en matière d'accueil et de sécurité.

**Mme Hayes**, de façon qu'elle veut "encore plus brève", soutiendra l'entrée en matière afin de pouvoir discuter de cet accueil. Ce sujet est important pour le Conseil municipal et pour la population au regard de l'accueil de 50 hommes dans un abri sous une école de 200 enfants et qui héberge de nombreuses équipes sportives féminines. Le groupe UDC pense que l'endroit n'est pas idéal pour ce type d'hébergement, et que le Conseil administratif doit s'en entretenir avec l'Hospice général, qui a "beaucoup de cartes en main" pour décider de l'installation des réfugiés. [Rire de M. Jimenay.] Le groupe UDC soutient aussi l'invitation du PLR adressée au Conseil administratif de convoquer la commission affaires sociales et jeunesse pour en discuter "en dehors des grands discours". Elle insiste sur le fait que l'accueil doit être fait, mais bien fait.

**M. Ortelli** exprime la position du groupe socialiste:

"Bien sûr, nous aurions préféré recevoir à Meyrin dans des conditions plus humaines que dans un abri de la protection civile, des familles, des hommes, des femmes fuyant l'horreur de la guerre. Mais devant l'urgence humanitaire qui frappe ces populations, nous devons accueillir au plus vite 50 jeunes réfugiés. On peut être ou ne pas être d'accord avec cette situation, mais je ne peux admettre le ton et les termes ignobles et mensongers utilisés dans la pétition et dans le journal distribué dans nos boîtes aux lettres. Des concepts populistes, racistes, misogynes, rétrogrades, paternalistes, alarmistes et mille fois brandis dans l'histoire des partis populistes pour leurs propres intérêts.

Pour mieux exprimer ma pensée, permettez-moi de vous expliquer brièvement ce qui m'a personnellement fait bondir dans ces propos que je disais mille fois brandis dans l'histoire. Je suis venu à Genève il y a exactement 50 ans, en janvier 1966. De père tessinois et de mère italienne, je ne faisais que me déplacer dans mon propre pays, heureux de redécouvrir ma ville natale. Mais voilà, ce jeune garçon de treize ans a eu le malheur de tomber sur une période de grande xénophobie alimentée par les populistes de l'époque. Et lorsqu'on m'entendait

parler italien, souvent je me faisais interpellé et insulté. On me traitait de fils de violeur. Parce qu'il était évident que tous les Italiens sont des violeurs potentiels! Des barbares et des incultes aussi, dit en passant! [M. Tillmann fait remarquer à M. Ortelli que le présent débat porte sur l'entrée en matière sur la résolution. M. Ortelli acquiesce et reprend sa lecture.] C'est d'ailleurs pour cela qu'ils étaient souvent interdits d'entrée dans les bistros.

Alors vous comprenez que, 50 ans plus tard, entendre les mêmes arguments fallacieux, les mêmes mensonges sur d'autres peuples et d'autres cultures me dégoutent profondément. Quel est le problème? Pourquoi cette peur face aux étrangers? J'avais pensé que les mentalités avaient évolué mais le racisme primaire est de retour.

Vous citez les événements de Cologne. Vous devriez vous mettre à jour et ne pas prendre comme source d'information que les sites d'extrême droite. Le procureur de Cologne, lors d'une mise au point, a fortement redimensionné ces événements. Sur 58 personnes arrêtées, trois seulement sont des réfugiés! Sur les 1'045 plaintes, 554 concernent des attouchements et 600, des vols. C'est une tactique de pickpockets déjà utilisée dans d'autres grands rassemblements en Allemagne. Quel rapport avec les personnes qui vont venir à Meyrin?

Vous parlez d'atteinte à la sécurité de notre population. Mais le plus grand danger pour notre sécurité, ce sont vos propos qui créent un climat de peur, de méfiance et de stigmatisation.

Pas d'angélisme, dites-vous? Il est évident que dans toute population, il existe un pourcentage de personnes qui peuvent présenter un danger et que l'on n'est à l'abri de rien. Mais alors, il faudrait s'inquiéter de tout nouvel arrivant à Meyrin. Qu'allons-nous faire pour le nouveau quartier de Vergers? D'ailleurs, qu'il soit dit en passant que plusieurs études en Allemagne démontrent que le taux de criminalité chez les réfugiés est plus bas que dans la population standard.

Et en parlant de chiffres, aujourd'hui même, la Commission européenne a donné la terrible estimation de 40'000 disparus en Méditerranée, dont une grande part de femmes et d'enfants.

Le groupe socialiste propose la non-entrée en matière sur la résolution n° 2016-04."

**M. Cornuz** exprime la position des Verts:

"On croyait le printemps déjà de retour, au regard des interventions du groupe dépositaire de cette résolution. On a été ramené à la cruelle réalité, puisque l'on découvre, stupéfait, dans l'ordre du jour une résolution dont l'odeur nous heurte furieusement les narines.

Les Verts de Meyrin-Cointrin appuient la demande de non-entrée en matière sur cet objet pour les motifs suivants.

Tout d'abord, et premièrement, en tant que représentant de mon groupe au sein du Bureau de ce Conseil, j'ai voté en faveur de son retrait à l'ordre du jour de ce soir. J'estime, tout comme les membres de mon groupe, que les considérants ont été rédigés avec mépris et irrespect. De plus, les deux éléments du "décide" ne peuvent pas être appliqués à ce jour. En effet, le choix de répartition des populations, dans les communes, relève de l'autorité fédérale, puis cantonale. Les communes sont appelées à soutenir la démarche en faisant preuve de solidarité

confédérale. Le Conseil administratif ne peut pas décider quelles populations seront accueillies sur le territoire de la commune, car nous ne sommes pas sur la place du marché pour faire le choix et le tri entre tel ou tel fruit plus ou moins acceptable en jugeant sur son apparence. D'autre part, le deuxième "décide" a déjà été mis en œuvre, puisque le Conseil administratif a déjà communiqué son indignation aux instances aptes à décider que l'emplacement choisi était inapproprié pour des migrants, comme cela est d'ailleurs signalé dans le quatrième considérant de cette même résolution. On ne peut d'ailleurs que regretter que les demandes du Conseil administratif auprès du département de la défense pour loger les requérants d'asiles dans des casernes n'aient eues pour seule réponse qu'un *Neeeein!* de la part des services de M. Ueli Maurer, qui était alors le chef de ce département. Nous ne sommes d'ailleurs pas sûrs que son nouveau collègue, Guy Parmelin, aura une vision différente. La solidarité confédérale ne fonctionnerait-elle que dans un sens?

Deuxièmement, la plupart des dix-neuf considérants sont bourrés d'approximations ou font preuve d'un manque de respect infini pour le genre humain. A leur lecture, on constate que les *a priori* et le jugement de l'autre sans le connaître sont bel et bien présents dans ce Conseil, ce qui est fort regrettable. Comment comprendre le parallèle fait entre le tragique assassinat d'une travailleuse sociale en Suède et l'accueil de migrants à Meyrin, si ce n'est en partant du principe que parmi les 50 migrants, il y aura forcément un assassin? Comment prendre au sérieux les dépositaires de cette résolution quand ces derniers utilisent comme argument les événements du Nouvel-An en Allemagne, alors qu'ils se gardent bien de communiquer le fait que les résultats des enquêtes menées montrent que la majorité des auteurs de ces agressions ne sont pas des migrants? Et ce qui m'a particulièrement choqué, c'est l'allusion à "l'amateurisme inconscient des bénévoles" dans le quatorzième considérant, qui insulte et dénigre l'action remarquable effectuée par des organisations issues du riche tissu associatif meyrinois. Félicitations!

Troisièmement, le groupe dépositaire de cette résolution s'inquiète de l'encadrement des migrants dans la commune. A les en croire, les 50 hommes célibataires vont être livrés à eux-mêmes et devraient avoir chacun un chien de garde pour se déplacer dans la commune. Sinon quoi? Ils restent cloîtrés dans l'abri PC, on pose les barbelés et les miradors, et on tire à vue? Cette image me rappelle étrangement un pan de l'histoire du siècle dernier, quand des dirigeants ont cherché à semer la peur dans la population pour prendre le pouvoir et supprimer leurs boucs émissaires ensuite.

Si d'autres solutions d'hébergement étaient possibles, nous sommes également certains de l'efficacité du Conseil administratif dans le choix d'options plus humaines pour des migrants fuyant les horreurs de la guerre. J'ai toutefois une proposition à faire aux dépositaires de cette résolution. Si vous tenez absolument à ce que l'abri PC de Bellavista ne soit plus occupé par des migrants, vous pouvez aussi vous proposer comme familles d'accueil. C'est même assez logique, finalement. La quiétude des utilisateurs des infrastructures de l'école aux horaires scolaires et parascolaires serait assurée, vous pourriez les accompagner partout pour leur expliquer nos us et coutumes, et on n'aurait pas à se soucier de les loger dans des appartements pour résidents suisses ou au bénéfice de permis de séjour valables. De plus, vu que vous considérez que les bénévoles des associations sont des amateurs inconscients, vous devez forcément savoir comment mieux

encadrer ces migrants. Donc, plus besoin de professionnels payés avec les deniers publics, et pas de risque de voir un travailleur social se faire agresser!

J'ai de bonnes raisons de croire que vous ne répondrez pas favorablement à cette proposition. Pour cela, il faut connaître la signification exacte des termes empathie, respect, humanisme et solidarité. Ce sont ces valeurs qui poussent notre groupe à refuser l'entrée en matière sur cet objet, pour tous les motifs évoqués jusqu'ici par mes collègues d'autres partis, et tous ceux que nous n'auront peut-être pas le temps de détailler.

En cas d'entrée en matière, je vous annonce que notre groupe refusera la résolution, et s'opposera également à un renvoi en commission."

Répondant à ses préopinants, **M. Gaetanino** constate que l'on cherche à le "faire passer pour un monstre", ce qu'il n'est pas. Il demande au Président de transmettre à M. Falvo que lui non plus n'a "pas oublié d'où il vient", étant lui aussi fils d'immigrés italiens, ce dont il est fier. Cependant, la vague d'immigration d'Italiens et celle à laquelle on assiste aujourd'hui ne sont pas comparables en termes culturels, les réfugiés qui arrivent venant d'une culture reposant sur un mode de penser et de vie tout à fait différents. Il comprend la demande adressée par M. Haldemann au Conseil administratif concernant la convocation d'une commission; cependant cette convocation aurait dû intervenir bien plus tôt afin d'éviter de placer le Conseil municipal devant le fait accompli comme c'est le cas aujourd'hui. S'adressant à M. Ortelli, qui a utilisé dans son intervention des termes comme "raciste, misogyne, ignoble", il lui fait remarquer que son ancienne compagne était sénégalaise. S'adressant finalement à M. Cornuz, qui justifie le refus de cet objet par le Bureau au motif que les points du "décide" ne sont pas réalisables, il rappelle que cette résolution ne refuse pas d'accueillir des immigrants à Meyrin, mais d'accueillir précisément 50 hommes migrants dans l'abri PC sous l'école de Bellavista. Il demande donc de bien lire les textes avant de s'exprimer. Il trouve enfin bonne la proposition d'accueillir des migrants chez soi, et la redirige à tous les conseillers municipaux, en particulier de la gauche et du centre, ainsi qu'à leurs sympathisants, afin qu'ils "montrent l'exemple au lieu de faire la morale aux autres".

Tous les groupes s'étant exprimés, **M. Tillmann** soumet au vote à l'appel nominal **l'entrée en matière sur la résolution n° 2016-04.**

Résultat du vote nominal

**Séance du 8 mars 2016  
tenue en séance ordinaire**

M. Amato	non	Mme Hayes	oui
M. Boccard	non	M. Hubert	oui
Mme Boccard	non	M. Jimenay	non
M. Brocard	non	Mme Kunz-Félix	non
M. Cornuz	non	M. Lustenberger	oui
Mme Deluermoz	non	Mme Lüthi	non
M. Dumalle	non	Mme Murciano	non
M. Fabre	non	M. Ortelli	non
M. Falvo	non	M. Pachoud	oui
M. Frauchiger	oui	Mme Sapin	oui
M. Gaetanino	oui	Mme Schweizer	oui
Mme Girardet	oui	M. Squillaci	non
M. Grognuz	non	Mme Tiguemounine	non
M. Haldemann	non	M. Tremblet	abs.
M. Halimi	non	Mme Tschudi-Spiropulo	non
Mme Hartmann	non		

**L'entrée en matière sur la résolution n° 2016-04 est refusée par 21 non, 9 oui et 1 abstention.**

\* \* \*

**15. Résolution n° 2016-02 présentée par le Conseil administratif, demandant d'avaliser l'accord de principe obtenu avec le centre commercial Meyrincentre en vue de la construction du parking souterrain en deux étapes au cœur de la cité. Rapport de la commission d'urbanisme et mobilité & des finances conjointe (M. Cornuz, Ve)**

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, **M. Tillmann** annonce que le Bureau propose le vote immédiat.

Personne ne désirant s'exprimer à ce sujet, **le vote immédiat** est mis aux voix, et **accepté par 30 oui et 1 abstention.**

**M. Cornuz** donne lecture du rapport la séance de commission urbanisme et mobilité, et finances conjointe du 19 février 2015 établi par M. de Préville, ancien conseiller municipal Verts, puis du rapport de la séance de la même commission tenue le 25 février 2016:

"Séance du 19 février 2015

*Après les salutations d'usage et la présentation de Me Pirkl, avocat-conseil de la commune de Meyrin, le secrétaire général rappelle que le projet "Cœur de la cité" prévoyait la création d'une place piétonne sur la place des Cinq-continentes et parking en surface P1, la construction d'un bâtiment pour la nouvelle mairie, côté rue De-Livron, et la création d'un parc arborisé sur l'espace actuel du parking en*

surface P2 et du terrain de football. De plus, il souligne que le Conseil municipal a approuvé, le 17 décembre 2013, la résolution n° 2013-06, qui avalisait l'accord de principe comprenant la mise à disposition de places de parking enterrées en deux étapes (environ 475 places enterrées sous le P1 et le maintien d'environ 225 places en surface sur le P2, puis la réalisation éventuelle d'un second parking souterrain sous le P2). Il était prévu la création d'une société anonyme (SA), ayant comme actionnaires la Commune et le centre commercial, et chargée de construire et exploiter les parkings. La Commune octroierait un droit de superficie longue durée à la SA et renoncerait à une rente dès la première année en échange de la renonciation du centre commercial à faire valoir ses servitudes. La résolution demandait également au Conseil administratif de poursuivre les négociations et de soumettre un projet de convention à la commission urbanisme et mobilité, et finances conjointe.

Au cours de ces négociations, le Conseil administratif a changé son approche tactique, ce qui a remis en cause certaines orientations initialement discutées et validées. En effet, le Conseil administratif a décidé que la Commune ne serait plus actionnaire de la société anonyme, laissant comme seul actionnaire le centre commercial dont le capital-actions serait de CHF 1'000'000.-. Parallèlement, la Commune prête à la SA un montant de CHF 11'750'000.- au taux fixé annuellement par l'administration fiscale fédérale pour les prêts accordés par une SA à ses actionnaires (actuellement 1.5%), et le centre commercial prête à la SA un montant de CHF 8'250'000.- (prêt subordonné rémunéré aux mêmes conditions). Le montant de l'investissement pour la construction du parking s'élevant à CHF 22'300'000.-, la SA devra emprunter CHF 1'300'000.- auprès des banques. Les dépassements de coûts de construction et les besoins de trésorerie seront du seul ressort de la SA. La Commune se réserve un droit de préemption au cas où le capital social de la SA serait cédé à un tiers.

Un droit de superficie (DDP), d'une durée initiale de 65 ans sera concédé par la Commune à la SA sur les parcelles du P1 (souterrain) et du P2 (en surface). Le DDP prendra fin dès que la rente prévue aura été payée durant quinze ans d'affilée, mais au plus tôt 65 ans et au plus tard 99 ans après sa constitution. A l'échéance ordinaire du DDP, le parking souterrain en bon état de conservation, d'entretien et complètement amorti deviendra gratuitement propriété de la Commune.

La gestion et l'entretien des deux parkings seront à la charge de la SA. La tarification des parkings sera identique, et les revenus d'exploitation alimenteront les recettes brutes de la SA. Celle-ci devra tenir compte des besoins en termes d'horaires d'exploitation, notamment en relation avec les activités du Forum. L'utilisation des parkings en P+R sera interdite. La Commune aura un droit de regard sur les comptes de la SA, et la Commune aura droit à 70 abonnements pour le personnel à des conditions qui restent à définir.

Le secrétaire général présente deux variantes d'estimations financières qui montrent que cette nouvelle approche est rentable pour la Commune tout en minimisant son exposition aux risques.

Il détaille ensuite les prochaines étapes :

- étape 1 (printemps 2015): finalisation de la convention cadre, finalisation du projet de DDP et dessiner le nouveau plan de servitudes;

- *étape 2 (d'ici à fin 2015, si le Conseil municipal décide de suivre la démarche): signer la convention-cadre. La SA pourra alors mandater les études détaillées sur le parking. Une délibération couvrant le crédit d'étude pour les aménagements de la future place piétonne (nécessaire pour coordonner les travaux avec la SA), et (si nécessaire) une délibération couvrant le crédit d'étude pour les aménagements de l'avenue Feuillasse seront soumises au Conseil municipal;*
- *étape 3 (2016-2017): études détaillées et autorisations de construire, et une délibération qui serait déposée pour couvrir le DDP, les adaptations des servitudes et autorisant le prêt de CHF 11'750'000.- à la SA;*
- *étape 4 (2018-2019) dépôt d'une délibération pour la réalisation de la future place piétonne, une délibération pour la réalisation des aménagements de l'avenue Feuillasse (si nécessaire), et procéder à la réalisation de la future place piétonne et de l'aménagement de l'avenue Feuillasse.*

*Le nouveau bâtiment contenant les locaux de la Mairie pourrait être réalisé soit en parallèle aux autres réalisations (le futur parking souterrain pourrait alors s'étendre en partie sous le bâtiment, ce qui lui permettrait d'économiser un étage en profondeur), soit plus tard (le futur parking souterrain ne pourrait alors vraisemblablement pas s'étendre sous le futur bâtiment).*

*Le président de la commission urbanisme et mobilité permet aux commissaires de poser plusieurs questions.*

*Un commissaire s'étonne de ce changement de tactique de la part du Conseil administratif et aimerait savoir ce qui l'a motivé. M. Devaud justifie la décision du Conseil administratif par le souci de ne pas engager la Commune dans les obligations de financement que peut engendrer une telle opération. La création d'une SA évite à la Commune la responsabilité du fonctionnement du parking, le financement de sa construction et l'alimentation de ses besoins de trésorerie. Ce même commissaire s'inquiète de l'impact du prêt de CHF 11'750'000.- sur la capacité financière de la Commune. Un autre commissaire estime que la capacité financière de la Commune serait réduite d'environ 10%, mais il est très difficile de donner une valeur précise, car de nombreux facteurs déterminent la capacité financière de la Commune.*

*Un commissaire demande pourquoi la Commune ne deviendrait pas actionnaire de la SA, même minoritaire. Le secrétaire général lui répond en disant que la gestion d'un parking ne relève pas de la mission de la Commune. Se défaire de la participation à l'actionnariat revient à sortir de la responsabilité opérationnelle de cet ouvrage, ce qui est un avantage certain pour la Commune. Ce même commissaire demande si la Commune devra emprunter pour faire ce prêt. La réponse est oui. Ce commissaire demande si les lauréats du concours ont été récompensés. La réponse est oui, également.*

*Un autre commissaire se félicite de cet heureux changement dans l'approche de ce projet et demande comment se feront les remboursements des emprunts, en particulier celui de la Commune. Le secrétaire général lui répond en disant que la convention et/ou le DDP exigera que les ressources de la SA doivent être utilisées en priorité pour le remboursement de ses emprunts pour éviter la constitution de fonds de réserve sans utilité. Ce même commissaire demande si le contrat prend en compte une inflation éventuelle. Le secrétaire général lui répond que cette*



*question n'a pas été abordée frontalement. Il sait que la rente peut évoluer avec les taux, mais il vérifiera encore si d'autres mécanismes peuvent être "activés".*

*Une commissaire demande si, à la fin du droit de superficie, la Commune devra obligatoirement en assurer la gestion, ou s'il sera possible de déléguer cette gestion à une SA. Le secrétaire général répond qu'en fin de DDP, on pourra déléguer la gestion du parking à une autre SA pour continuer de... [sic], ce qui serait en effet la solution la plus logique. Cette commissaire demande si, en cas de faillite, la Commune serait obligée de reprendre ce parking. Me Pirkl confirme que c'est le cas en effet, dette comprise, mais que cela n'empêcherait pas la Commune d'en déléguer à nouveau la gestion.*

*Un commissaire dit enfin ne pas être convaincu par le changement annoncé. Il comprend que ces avantages sont surtout en faveur des objectifs de la propriétaire du centre commercial: obtenir la masse la plus importante possible de fonds publics, éviter les négociations politiques sur les tarifs du parking, ainsi que la soumission du marché à l'Accord intercantonal sur les marchés publics. Il espère que des points relatifs au tarif des parkings seront inscrits dans la convention qui doit être soumise au Conseil municipal.*

*Le président de la commission urbanisme et mobilité lève la séance.*

#### Séance du 25 février 2016

*La séance du 25 février 2016 se déroule sous la présidence conjointe de MM. Amato et Tremblet, en présence de M. Pierre-Alain Tschudi, maire et de Mme Nathalie Leuenberger, conseillère administrative, ainsi que de M. Jean-Marc Solaj, secrétaire général. Me Peter Pirkl est invité en sa qualité d'avocat-conseil de la commune de Meyrin.*

*En préambule, le maire rappelle que l'aménagement du centre de la Cité est un sujet-phare qui occupe le Conseil administratif depuis plus de 20 ans. Le projet initial déjà présenté dans la précédente commission mais en l'absence de plusieurs nouveaux commissaires élus dans cette nouvelle législature, a été présenté, pour rappel, lors de l'exposition "Meyrin, cap sur l'avenir" et prévoyait la réalisation d'un parking souterrain, d'une place piétonne conviviale, d'une nouvelle mairie sur l'actuel parking P1 et d'un parc arborisé sur le parking P2 et le terrain de football situé derrière le centre œcuménique. Pour rappel, ce terrain sera "déplacé" au centre sportif des Vergers. Compte tenu des différents obstacles rencontrés ces derniers mois dans l'aboutissement de ce projet, les propriétaires des deux côtés ont laissé le soin à leurs représentants de poursuivre les négociations, et c'est donc Me Pirkl et le secrétaire général qui ont assumé cette tâche pour la commune de Meyrin.*

*Le maire rappelle enfin que le Conseil municipal a adopté une résolution lors de la précédente législature pour déterminer les options à prendre dans ce dossier. Le Conseil administratif se dit confiant sur l'issue des pourparlers.*

*Le secrétaire général enchaîne en complétant l'historique, notamment en indiquant que les négociations durant les quatre dernières années ont conduit à un redimensionnement du futur parking souterrain et fait évoluer le type de partenariat entre la Commune et la propriétaire du centre commercial. Les objectifs de la Commune visent, comme indiqué dans le programme de*

*législature, à "requalifier les espaces publics comme lieu de vie et renforcer la nature en ville". Du côté du centre commercial, l'objectif est d'augmenter le nombre de places de parking ainsi que le confort des visiteurs.*

*Le secrétaire général poursuit en exposant les étapes ayant mené au dimensionnement du projet présenté ce soir. Des enquêtes de stationnement par comptage ont relevé quelques périodes de surcharge, et aboutissent également à la conclusion que le ratio actuel de surfaces de vente au centre commercial par rapport au nombre de places de parc est très élevé en comparaison avec d'autres centres commerciaux.*

*Des deux variantes étudiées, celle visant à réaliser un grand parking souterrain de 700 places a été abandonnée en raison des risques financiers impliqués. La deuxième variante retenue et appuyée par le Conseil municipal par voie de résolution en décembre 2013 prévoit dans un premier temps la construction d'un parking d'environ 475 places sous le P1 pour un coût de 23 millions et le maintien du parking en surface P2 et, dans un second temps, la réalisation du deuxième parking souterrain sous le P2 en fonction des besoins en places et des capacités financières des partenaires. Rien qu'avec la première étape, le taux de places de parking, en souterrain et en surface, augmenterait de 37%.*

*Abordant le type de partenariat envisagé, le secrétaire général indique que la solution de constitution d'une SA chargée de construire et d'exploiter le parking souterrain n'offrirait que peu d'avantages pour la Commune, qui y aurait été actionnaire minoritaire. D'autres difficultés liées à ce fonctionnement ont été identifiées, si bien que la Commune a proposé de changer son fusil d'épaule en suggérant un autre fonctionnement. Il s'agit d'un véritable contrat de partenariat public-privé de type contrat de concession appelé dans le jargon build own operate transfer (BOOT) ou conception-construction-financement-exploitation.*

*Le principe est le suivant: la Commune, appelée dans le contrat "le concédant", confie au centre commercial, "le privé", la construction, la gestion et l'entretien du parking souterrain. Le privé paie une rente (droit de superficie) au concédant sous certaines conditions. La Commune finance, par un prêt rémunéré, une partie de la construction. A l'échéance du contrat, les infrastructures et l'exploitation reviennent sans indemnités (gratuitement, donc) à la Commune.*

*Les avantages pour la Commune? C'est le privé qui assume la conception, la construction, le financement partiel et l'exploitation de l'infrastructure. De cette manière, le privé assume l'essentiel des risques de construction et de maintenance, ainsi que les frais d'exploitation, y compris les éventuels déficits d'exploitation sur les premières années.*

*Il y a toutefois des conditions. La Commune cède au privé le choix des méthodes et des moyens pour atteindre et optimiser le résultat de l'opération. La gestion et l'entretien du parking P2 sont cédés également au privé (en droit de superficie). Enfin, cela impliquera une parfaite communication entre les partenaires, tout particulièrement durant la phase constructive.*

*Les risques pour la Commune sont les suivants. Financier tout d'abord, sur le remboursement du prêt subordonné de la Commune avec les intérêts, en lien avec les risques d'exploitation supportés par le privé. Le contrat porte d'autre part sur plusieurs dizaines d'années, mais personne ici ne peut prédire comment le parking sera ou non utilisé à cette échéance, en tenant compte de l'évolution du*

*nombre de véhicules privés. Dans ce cas, ce risque peut être atténué en ne réalisant pas le deuxième parking souterrain. Enfin, si des difficultés économiques touchent le centre commercial, elles vont par ricochet également toucher la société chargée de l'exploitation du parking.*

*Il s'agit toutefois d'une opportunité pour la Commune. Le climat est propice et se traduit par une volonté politique affirmée, un cadre juridique clair, un projet pas trop compliqué au niveau constructif, un financement équilibré, le tout s'inscrivant dans une politique communale de stationnement cohérente, selon les termes exprimés dans la présentation projetée aux commissaires.*

*L'avant-dernier point de la présentation concerne la convention-cadre et le droit de superficie. La convention-cadre rappelle les objectifs des partenaires et les explications sur le montage du partenariat, notamment sur les aspects financiers, mais aussi sur le fait que la société devra tenir compte des besoins communaux voisins en termes d'horaires d'exploitation (Forum, mairie, piscine, etc.). Elle indique que l'autorisation de construire devra être obtenue par la société dans les trois ans qui suivent la signature de la convention. Le droit de superficie comprend les éléments standard de ce type de contrat. La durée du DDP est de 65 ans. Il prendra fin dès que la rente prévue aura été payée durant quinze ans d'affilée, mais au plus tôt 65 ans et au plus tard 99 ans après sa constitution. A l'échéance, le parking souterrain deviendra propriété de la Commune gratuitement.*

*Les autres projets de la Commune impactés dans le plan des investissements sont l'aménagement de la place piétonne, l'aménagement de l'avenue de Feuillasse, la réalisation de la nouvelle mairie et du parc arborisé. Le Conseil administratif planche d'ores et déjà sur la révision du plan des investissements en vue de la présentation du budget 2017.*

*Les étapes sont désormais les suivantes dans la planification. La première étape prévoit que d'ici fin 2016, le Conseil municipal adopte une nouvelle résolution, le Conseil administratif signe la convention-cadre, et le Conseil municipal vote une délibération couvrant le crédit d'étude pour les aménagements de la future place piétonne et, si nécessaire, une autre délibération pour couvrir le crédit d'étude pour l'aménagement de l'avenue de Feuillasse. Entre 2016 et 2018, la seconde étape comprend les études détaillées et requêtes en autorisation de construire pour les ouvrages cités précédemment ainsi que pour le parking souterrain, le vote d'une délibération couvrant le droit de superficie et les adaptations des servitudes, et l'autorisation de prêt pour la société du parking. Enfin, la dernière étape comprend le vote d'une délibération pour l'aménagement de la place piétonne. S'ensuivront les réalisations du parking souterrain, de la place piétonne, et éventuellement de l'aménagement de l'avenue de Feuillasse avec une échéance possible en 2020 si tout se passe bien.*

*Actuellement, la réalisation de la nouvelle mairie dépend surtout des capacités financières et en ressources humaines de la Commune. En fonction de ces dernières, le processus d'étude, d'autorisation de construire et de réalisation pourra se faire parallèlement au parking souterrain, permettant dans ce cas de figure l'extension du parking sous la mairie.*

*Les présidents cèdent ensuite la parole aux commissaires pour un temps de remarques et de questions.*

*Plusieurs commissaires se disent satisfaits de voir ce projet aboutir et notent au passage la qualité des négociations entre les partenaires, qui ont permis à la Commune de passer d'une charge de coûts de construction de 80% dans les premiers moments à une solution présentée ce soir bien plus économique. En réponse à l'inquiétude d'une commissaire qui imaginait la négociation échouer en raison de la propriétaire du centre commercial, le secrétaire général la rassure en lui confirmant que cet accord n'est pas remis en question par Mme Gouzer.*

*Plusieurs commissaires appuient également l'option de réalisation conjointe de la place piétonne et du parking souterrain P1 avec le bâtiment de la nouvelle mairie, bien conscients de l'urgence pour l'administration de pouvoir travailler dans des locaux mieux adaptés. Le maire se réjouit de cet enthousiasme mais rappelle que ce projet reste soumis à la disponibilité du service de l'urbanisme, travaux publics et énergie pour réaliser les études nécessaires afin de lancer la machine.*

*Un commissaire note que l'aménagement de l'avenue de Feuillasse sera impactée et estime que cet aménagement reste nécessaire en raison de la forte augmentation de trafic depuis la fermeture de l'accès au P1 depuis la rue De-Livron. Le secrétaire général indique que le projet sera sans doute modifié vu que la première projection tenait compte d'un nombre de places dans le parking P1 supérieur à celle proposée dans l'option présentée ce soir.*

*Un commissaire s'inquiète des effets sur le respect des droits des ouvriers, et notamment de la problématique de sous-traitance, en confiant la maîtrise d'ouvrage au privé. Le secrétaire général confirme qu'un point du droit de superficie permet de prévenir ce risque.*

*Un commissaire s'inquiète enfin du prix du stationnement, en se référant au comptage des rotations observées durant les enquêtes. Le secrétaire général lui indique que l'objectif du centre commercial est de rester concurrentiel par rapport aux autres centres commerciaux à Vernier ou en France voisine.*

*A l'issue de cette commission, les présidents rappellent qu'une résolution sera déposée au Conseil municipal. Ils remercient vivement Me Pirkl et le secrétaire général pour la présentation très claire, intervention appuyée par les applaudissements des commissaires.*

*La séance est levée à 20h."*

**M. Tillmann** félicite les auteurs de ce rapport très complet, puis ouvre les débats sur la résolution.

**M. Grognuz** félicite également M. Cornuz, dont le rapport a permis de bien comprendre l'historique du projet de parking. Le groupe PLR est convaincu de l'aboutissement de ce projet et pense qu'il déblocuera nombre de projets liés, tels que la future mairie dont on parle depuis longtemps. Dans 65 ans, le parking reviendra à la Commune; d'ici-là, on ne peut anticiper l'évolution des taux d'intérêts aujourd'hui faibles. Le groupe PLR acceptera cette résolution et incite le reste de l'assemblée à en faire autant.

**Mme Hartmann** s'exprime au nom des Verts:

"Enfin! Enfin, après plus de 25 ans de négociations, résolutions et projets divers, le Conseil administratif nous propose d'accepter ce soir une résolution qui permettra de mettre en œuvre des projets pour que le cœur de la cité dispose d'un

espace qui favorise le vivre ensemble et les échanges. Enfin, le parking du centre commercial pourrait devenir tout prochainement souterrain et laisser la place à une zone piétonne. De même un arboretum pourrait voir le jour et offrir un espace vert au cœur de notre ville.

La solution proposée est issue de longues négociations entre le centre commercial et la Commune. Elle se veut équilibrée et pragmatique: pragmatique par sa forme juridique (partenariat public et privé) et équilibrée au niveau du système de financement envisagé.

Dans un premier temps, on peut regretter que la société immobilière chargée de la conception et de la gestion du parking soit une société anonyme dont le seul actionnaire est le centre commercial, et que la Commune n'en soit pas également actionnaire. Cependant, les Verts partagent l'opinion du Conseil administratif, qu'il n'appartient pas à une commune de faire construire puis de gérer un parking d'un centre commercial privé. Notre groupe pense toutefois que la Commune devra faire valoir son droit d'audit des comptes de construction du parking à la fin du chantier afin de vérifier la bonne gestion des deniers publics qui auront été prêtés à cette société.

A la lecture du projet de convention cadre entre la commune de Meyrin et le centre commercial de Meyrin, nous ne pouvons que saluer le compromis qui a été trouvé durant ces années de négociations. Nous sommes rassurés de constater que la construction d'un deuxième parking souterrain ne se ferait qu'après une juste observation de l'évolution des besoins en places et selon la capacité financière des partenaires. La souplesse de la durée du partenariat mais également du droit de superficie (de 65 à 99 ans) permet au centre commercial et à la Commune de s'adapter aux contraintes et risques économiques liés à ce genre de projets.

Pour conclure, nous ne pouvons qu'encourager l'acceptation de cette résolution qui permettra, nous l'espérons, la mise en route des différents projets associés. Y compris la construction de la nouvelle mairie... mais cela, c'est une autre histoire!"

**M. Fabre** dit que le groupe socialiste a été impressionné par la présentation en commission et les forces de négociation du secrétaire général, présentation qui a convaincu le groupe du bien-fondé d'un accord dont l'issue est parue longtemps incertaine. Ce compromis permettra d'ouvrir plusieurs portes dans le cadre de l'aménagement du cœur de la Cité, et pour toutes ces raisons le groupe soutiendra cette résolution.

**Mme Deluermoz** annonce que le groupe PDC soutiendra la résolution du Conseil administratif, sans vouloir épiloguer sur ce projet qui a longtemps fait figure de "serpent de mer". La solution proposée apparaît comme la plus profitable pour la Commune, notamment au niveau du plan de financement, et ne pourra qu'être bénéfique au niveau du stationnement souterrain et pour la réalisation de la future mairie et du parc arborisé, des projets que le PDC soutient également.

**Mme Hayes** intervient au nom du groupe UDC:

"On peut dire enfin "On y arrive!". Après plus de 25 ans de tractations, on arrive à un accord entre le centre commercial et la commune de Meyrin qui nous paraît tout à fait acceptable. Tout a été bien étudié et tout le monde semble être d'accord pour le bien des utilisateurs et des intervenants. On pourra enfin avoir un parking

souterrain et une place des Cinq-continents et du marché digne de ce nom, selon peut-être le projet du lauréat qui avait été fait il y a une vingtaine d'années. La topographie de Meyrin-Cité va changer énormément avec la construction de la nouvelle mairie, d'un parc, de la place du marché. Il faut donc se dépêcher de donner son accord avant qu'ils ne changent d'avis. Nous soutenons donc cette résolution."

**M. Pachoud** constate que "tout a été dit", et annonce que le groupe MCG acceptera cette résolution en vue de ce projet qu'il qualifie de "magnifique" et de "bénéfique pour Meyrin".

Tous les groupes s'étant exprimés, **M. Tillmann** met aux voix **la résolution n° 2016-02**

**présentée par le Conseil administratif, demandant d'avaliser l'accord de principe obtenu avec le centre commercial Meyrincentre en vue de la construction du parking souterrain en deux étapes au cœur de la cité**

---

Vu les résultats du concours lancé en 1997 pour l'aménagement du centre de la cité;

Vu la résolution n° 03/2003, adoptée le 4 mars 2003, demandant la création d'un parking souterrain au centre de la cité;

Vu la délibération n° 41a/2001, adoptée le 4 mars 2003, pour un crédit de CHF 125'000.- destiné au lancement de mandats d'études parallèles pour la réalisation d'un parking souterrain au centre de la cité;

Vu la délibération n° 30b/2004, adoptée le 12 avril 2005, relative à la modification du régime des zones de construction au centre de la cité, projet de plan n° 28'996-526;

Vu la résolution n° 07/2005, adoptée le 14 juin 2005, relative à l'ouverture de la procédure d'adoption du projet de plan localisé de quartier n° 29'463-526 concernant la construction d'un parking souterrain au centre de la cité;

Vu la délibération n° 47a/2005, adoptée le 24 janvier 2006, relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 300'000.- destiné à l'étude de l'aménagement de la place des Cinq-Continents, du parc public et de l'avenue de Feuillasse;

Vu la motion n° 2009-06, adoptée le 17 novembre 2009, relative à l'étude de construction d'un parking souterrain, sur un seul niveau, sous le futur parc public boisé prévu sur les parcelles n<sup>os</sup> 13'418, 13'419 et 13'317, propriétés de la Commune;

Vu la résolution n° 2013-06, adoptée le 13 décembre 2013, demandant d'avaliser l'accord de principe et de poursuivre les négociations en vue de la construction du parking souterrain en deux étapes;

Vu les objectifs de la Commune de créer une place piétonne sur l'espace actuel de la place des Cinq-Continents et d'une partie du parking en surface P1 (grand parking devant le centre commercial), de construire un bâtiment situé côté rue De-

Livron, dans lequel pourrait prendre place la nouvelle mairie, mais aussi des activités tertiaires, de créer un parc arborisé sur l'espace actuel du parking en surface P2 (petit parking devant la mairie) et du terrain de football B;

Vu les objectifs du centre commercial Meyrincentre d'augmenter le nombre de places de parking et d'améliorer le confort des visiteurs;

Vu la vision partagée de la Commune et du centre commercial Meyrincentre de développer une urbanisation harmonieuse et attractive au cœur de la cité, de maintenir une mixité fonctionnelle (prestations publiques, commerciales et loisirs) au cœur de la cité, de développer ce projet ensemble, de monter une opération qui doit être financièrement équilibrée sur la durée;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission d'urbanisme et mobilité & des finances conjointe;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 8 mars 2016,

## **DECIDE**

### **PAR 31 OUI, SOIT A L'UNANIMITE**

1. d'avaliser l'accord de principe obtenu entre la Commune et le centre commercial Meyrincentre, concrétisé par une convention cadre et un projet de droit de superficie impliquant principalement:

- la mise à disposition de places de parking enterrées en deux étapes;
- une première étape par la réalisation d'un parking souterrain d'environ 475 places sous l'actuel P1 et le maintien d'environ 225 places en surface sur l'actuel P2 et ceci à l'horizon 2020;
- une deuxième étape (après observation de l'évolution des besoins en place et selon la capacité financière des partenaires) par la réalisation d'un deuxième parking souterrain (nombre de places à définir) sous l'actuel P2;
- la création d'une société anonyme Parking S.A. (nom provisoire) chargée de construire, d'exploiter et d'entretenir les parkings, l'actionnaire unique étant la société CCM Immobilier SA;
- que la Commune accorde un droit de superficie de longue durée à la société anonyme Parking SA et renonce à percevoir une rente de superficie dès la première année d'exploitation du parking en échange de la renonciation du centre commercial Meyrincentre à faire valoir ses servitudes actuelles;
- que la Commune participe au financement du parking par un prêt rémunéré accordé à la société anonyme Parking SA d'un montant de CHF 11'750'000.-;

2. de demander au Conseil administratif:

- de mettre en place un comité de coordination de projets entre la société anonyme Parking SA et la Commune;
- d'entamer les démarches nécessaires pour les études et la réalisation de la future place piétonne;
- d'entamer les démarches nécessaires pour les études et la réalisation de l'aménagement de l'avenue de Feuillasse;
- d'entamer la réflexion sur la possibilité de prendre également en charge le projet de réalisation du nouveau bâtiment côté rue De-Livron et le parc arborisé (1<sup>ère</sup> étape) selon les capacités en ressources humaines et financières de la Commune.

\* \* \*

**16. Résolution n° 2015-10a présentée par Mme Andreia Mac-Kay, au nom de A Gauche Toute et Couleurs Meyrinoises (AGTCM), demandant l'adaptation du statut des patrouilleuses scolaires à celui appliqué en ville de Genève ainsi que la fourniture de vêtements mieux adaptés à leur fonction. Rapport de la commission de sécurité (M. Boccard, PLR)**

En préambule, **M. Tschudi** signale que Mme Mac-Kay a envoyé à certains conseillers municipaux un courriel par lequel elle se plaint de n'avoir pas été invitée à présenter sa résolution en commission. Renseignements pris auprès des organisateurs de la séance de commission, il apparaît qu'il avait été prévu, comme rapporté plus tard en séance, d'auditionner Mme Mac-Kay ou un copartisan. Plusieurs tentatives d'atteindre Mme Mac-Kay à plusieurs numéros de téléphone semblent être restées vaines. Le chef de groupe a également été sollicité mais a décliné l'invitation au motif que la résolution était portée par Mme Mac-Kay. Cette dernière n'a pas reçu de courrier postal puisque les commissions sont mises en place par contacts téléphoniques avec les invités et les présidents. Ceci étant dit, M. Tschudi souligne les conseillers municipaux peuvent juger utile de renvoyer cet objet en commission pour auditionner Mac-Kay.

**M. Grognuz** annonce qu'il ne participera ni au débat ni au vote.

**M. Boccard** donne lecture de son rapport de la séance de commission de sécurité du 27 janvier 2016 tel que rédigé après la commission, et qui ne tient donc pas compte des remarques préliminaires exprimées ce soir par M. Tschudi:

*"Le Président ouvre la séance et salue M. Tschudi, conseiller administratif, M. Marti, chef de service, et Mme Hummel, responsable des ressources humaines.*

*Cette résolution a été déposée par Mme Mac-Kay pour le groupe A Gauche Toute et Couleurs Meyrinoises (AGTCM), qui n'est plus représenté au sein du Conseil municipal actuel. M. Tschudi indique que les membres de l'ancien groupe AGTCM*



*n'ont pas donné suite à l'invitation qui leur a été faite pour présenter leur résolution devant la commission. M. Tschudi présente Mme Hummel, nouvelle responsable des ressources humaines pour la Commune.*

*Mme Hummel énumère les demandes des résolutionnaires: sécurité et confort avec vêtements adaptés; entretien de cet équipement; rémunération non variable (fixe sur 12 mois); alignement des salaires sur ceux des patrouilleuses de la ville de Genève. Il est rappelé aux commissaires qu'un taux de travail à 100% des patrouilleuses correspond à un taux d'occupation à 24%.*

*Le service des ressources humaines a exploré plusieurs pistes tout en cherchant à assurer un traitement équitable, en respectant les décisions prises dans les cadres institutionnels tout en visant à alléger la gestion qui occupe une personne à 30%.*

*M. Marti fait l'historique de la fonction des patrouilleuses. Ces dernières étaient rétribuées par l'Etat jusqu'en 2005-2006, puis ont été transférées à la charge des communes. Actuellement les 27 patrouilleuses assurent la sécurité sur quatorze passages piétons. Le nombre de patrouilleuses employées par passage a été doublé afin de renforcer la mission d'insertion et d'intégration de cet emploi, et aussi pour avoir une réserve en cas d'absence.*

*L'équipement et certaines règles contraignantes sont imposés (maîtrise du français et une demi-journée de formation par la police cantonale). M. Marti fait le descriptif des équipements fournis aux patrouilleuses. Ce dernier est validé par l'OFROUT et son coût est de CHF 357.50 TTC pour un équipement complet. Il est renouvelé intégralement tous les trois ans, et satisfait 80% des patrouilleuses.*

*Mme Hummel détaille la situation actuelle, avec quatre patrouilleuses à plein temps (13h/semaine soit 24% annuel) et 22 patrouilleuses à mi-temps (6h30/semaine soit 12.2% annuel). Actuellement le salaire est payé sur dix mois.*

*Il y a quatre niveaux de rétribution.*

*Première année: CHF 25.-/h + déplacement CHF 1.92/h + CHF 10.64% pour les vacances. Total: CHF 29.58/h. Le plafond est atteint dès la quatrième année avec CHF 36.31/h, tout inclus. A noter qu'une prime de fidélité de CHF 500.- est versée tous les dix ans.*

*La comparaison avec d'autres grandes communes s'est avérée complexe, chaque commune ayant un système différent. Un comparatif a été fait avec Lancy, Vernier et la Ville de Genève, sur la base d'un taux d'occupation réel de 24%:*

- Meyrin: salaire première année CHF 13'400.-, plafond CHF 16'434.- dès la quatrième année*
- Vernier: salaire fixe à CHF 15'275.50*
- Lancy: salaire première année CHF 12'566.40, plafond CHF 14'812.80*
- ville de Genève: salaire première année CHF 12'639.50, plafond CHF 19'749.15*

*A Meyrin, la progression des salaires est très rapide comparé à la ville de Genève: progression en quatre ans contre huit ans en ville de Genève pour un salaire équivalent. Sur Meyrin, le plafond salarial est plus bas qu'en ville de Genève, mais il n'est atteint en ville de Genève qu'après 30 ans de service! Le niveau de revenu est en dessous du montant plancher pour atteindre le niveau de coordination pour*

accéder au 2<sup>ème</sup> pilier et l'accès à l'assurance maladie est lié à un minimum légal défini par l'échelle de Berne.

Cette situation compliquée est source de confusions. Pour la Commune la gestion de la prime de déplacement en cas d'absence est lourde.

Première piste: annualisation des salaires avec entrée de fonction en classe A. Côté positif: possibilité de planification du budget, situation claire, étalement de la progression salariale sur 30 ans. Négatif: salaire de départ bien plus bas (CHF 24.40/h contre CHF 29.58/h actuellement) et CHF 35.40/h après 30 ans contre CHF 36.31 après quatre ans actuellement.

Seconde solution: annualisation de la fonction sans entrer dans la grille de traitement, en maintenant quatre niveaux, et en intégrant les déplacements dans les salaires horaires. Positif: conservation d'un taux élevé d'entrée et progression rapide sur quatre ans, allègement de la gestion des patrouilleuses, mensualisation du salaire. Négatif: baisse du salaire mensuel car même masse salariale non plus divisée par neuf ou dix mais par douze.

Troisième solution: statu quo, donc pas de changement par rapport à la procédure actuelle.

L'administration recommande d'appliquer la solution n° 2 dès 2017. Les patrouilleuses auraient accès à une allocation perte de gain de 180 jours dès la première année d'activité sans surcoût. Nota bene: selon l'échelle de Berne cet avantage ne leur reviendrait qu'après 20 ans de service.

Les débats sont ouverts.

Plusieurs commissaires saluent la clarté de la présentation.

Un commissaire demande pourquoi les patrouilleuses ne sont pas intégrées dans les grilles salariales communales. Mme Hummel répond que seules les communes de Carouge et de la ville de Genève ont intégré cette fonction dans leur grille.

Un commissaire demande pourquoi il n'y a que quatre plein temps. M. Marti explique que la charge est très grande et ne laisse que peu de temps libre à 100% (quatre déplacements/jour). Ce sont les plus anciennes patrouilleuses qui occupent ces postes, et à leur départ chaque poste sera remplacé par deux patrouilleuses à mi-temps.

Les débats continuent et de nombreux aspects sont abordés: annualisation des salaires; 2<sup>ème</sup> pilier; assurances perte de gain; etc.

Il est rappelé aux commissaires que le Conseil municipal dans le budget 2016 a voté une ligne de CHF 120'000.- pour assurer un 2<sup>ème</sup> pilier aux employés dont le salaire n'atteint pas le niveau de coordination.

Un commissaire demande quel serait le coût de la LPP pour une patrouilleuse. Mme Hummel lui répond que ce serait CHF 3.-/mois et que la Commune le prendrait en charge, donc pas de diminution sur le salaire des patrouilleuses.

Un commissaire doute que si les patrouilleuses étaient présentes ce soir, elles auraient saisi toutes les implications des différents scénarios présentés. De plus, il déplore l'absence des résolutionnaires qui, s'ils ne désiraient pas défendre leur résolution, au vu de leur absence, auraient dû la retirer.

*Ce soir la commission se retrouve avec "la patate chaude", et ne voit pas l'issue à donner à cette résolution. M. Tschudi propose de surseoir afin de permettre au Conseil administratif de négocier avec les patrouilleuses et trouver un accord.*

*Les discussions continuent et il est proposé d'amender la résolution en supprimant les points 2 (vêtements mieux adaptés) et 3 (sprays imperméabilisants pour vêtements) du "décide", puis de la renvoyer au Conseil municipal pour un renvoi ultérieur en commission administration générale, ou sursis, préavis négatif, etc., au choix.*

*Le Président soumet les options aux commissaires. Le sursis de la résolution est refusé par 9 non (2 PS, 2 PDC, 2 PLR, 1 UDC, 2 MCG), 1 oui (Verts) et 1 abstention (Verts). La suppression des points 2 et 3 du "décide" est acceptée par 8 oui (2 PS, 2 Verts, 2 PDC, 2 PLR) et 3 non (1 UDC, 2 MCG).*

*Ces points ayant été votés, la résolution est soumise au préavis des commissaires et refusée par 7 non (2 PDC, 2 PLR, 1 UDC, 2 MCG) et 4 oui (2 PS, 2 Verts).*

*La commission précise que ce refus n'a pas pour but de shooter cette résolution, mais elle suggère au Conseil municipal de la renvoyer en commission administration générale, et elle charge le Conseil administratif de faire la même présentation que ce soir et d'ouvrir les négociations avec les patrouilleuses.*

*M. Tschudi annonce que par ce préavis négatif la commission laisse le champ libre aux négociations avec les patrouilleuses.*

*Fin de la séance."*

**M. Tillmann** ouvre les débats.

**Mme Tiguemounine** exprime la position du groupe des Verts:

"Les Verts de Meyrin-Cointrin acceptent la suppression évoquée des points 2 et 3 du "décide" de cette résolution (à savoir fournir des vêtements mieux adaptés aux conditions météorologiques et des sprays imperméabilisants), vu que le matériel demandé par les patrouilleuses scolaires leur a été remis il y a déjà un certain temps.

Durant les travaux de la commission, différents points nous sont apparus comme importants en ce qui concerne l'alignement des salaires des patrouilleuses scolaires sur ceux de la ville de Genève:

- les comparaisons entre les conditions de travail et salariales entre nos deux communes sont complexes. Celles de la ville de Genève ne sont pas forcément meilleures que celles de Meyrin;
- les barèmes de la ville sont plus larges, puisque pour un taux d'occupation théorique de 100%, le salaire est de CHF 52'666.- à CHF 82'288.- en ville de Genève, avec un plafond atteint au bout de 30 ans. A Meyrin le salaire est de CHF 56'000.- à CHF 68'475.-, mais le maximum est atteint au bout de quatre ans;
- aligner les conditions cadre de travail des patrouilleuses scolaires sur celles de la ville de Genève risque de provoquer une inégalité de traitement envers les autres employés de la Commune, qui seraient alors en droit de demander le même traitement pour l'ensemble des employés de la

Commune. Les conséquences risquent alors d'être lourdes tant au niveau de la gestion communale que financière.

Les Verts ne peuvent que regretter le manque de communication qui semble avoir eu lieu entre les patrouilleuses scolaires et les autorités communales.

Nous aimerions que les informations qui ont été transmises aux conseillers municipaux le soient prochainement aux patrouilleuses scolaires. Nous espérons que cela permettra de favoriser des échanges fructueux afin qu'une solution constructive et équitable soit négociée dans un délai raisonnable entre les représentants des patrouilleuses scolaire et la Commune.

Nous suggérons d'ailleurs d'annualiser leurs salaires en maintenant les quatre niveaux de salaire et en y intégrant la prime de déplacement.

Vous l'aurez compris, les Verts, après réflexion, vont finalement refuser l'adoption de cette résolution, tout en restant très attentifs à la suite donnée aux demandes des patrouilleuses."

**M. Tremblet** annonce que le groupe PDC soutient l'amendement consistant à retirer les points 2 et 3 du "décide", le chef du service de sécurité ayant démontré que le matériel à disposition est de qualité, et que fournir des sprays imperméabilisants pourrait avoir un effet plutôt néfaste sur l'entretien et la longévité de ces vêtements. Il invite les autres groupes à soutenir également cet amendement. Il rappelle que la commission avait proposé de renvoyer ensuite la résolution en commission administration générale pour traiter de l'adaptation du statut des patrouilleuses et le cas échéant, de proposer un projet y relatif. Le PDC soutient cette proposition de renvoi de la commission amendée et invite les autres groupes à en faire de même.

**Mme Sapin** rappelle qu'en effet de nombreuses questions ont été posées lors de la séance de commission de sécurité qui a vu traiter cet objet. Les avis furent très partagés, notamment sur les points 2 et 3 du "décide", qu'il a finalement été décidé de supprimer par amendement. Par ailleurs, la commission avait donné mandat au Conseil administratif de mener des négociations avec les patrouilleuses. A ce jour, de nombreux points restent en suspens. Pour toutes ces raisons, le MCG votera l'entrée en matière, et demande le renvoi de la résolution en commission administration générale.

**M. Fabre** indique qu'il va dans le sens de Mme Sapin, et rappelle que les débats en commission ont été quelque peu houleux avant que les commissaires comprennent le mécanisme permettant de renvoyer l'aspect financier de la résolution en commission administration générale, et d'amender le "décide" pour supprimer les demandes portant sur l'aspect technique des vêtements après la démonstration convaincante de l'administration. Le groupe socialiste soutiendra donc l'amendement de la résolution, et le renvoi en commission administration générale de la résolution amendée.

**M. Haldemann** annonce que le groupe PLR acceptera l'amendement proposé, mais ne soutiendra pas la résolution.

Tous les groupes s'étant exprimés, **M. Tillmann** met aux voix l'amendement consistant à supprimer le point 2 du "décide" de la résolution, soit "de fournir aux

patrouilleuses scolaires des vêtements mieux adaptés aux conditions météorologiques" ainsi que le point 3, soit "de fournir aux patrouilleuses scolaires des sprays destinés à imperméabiliser leurs uniformes après lavage, tant que des uniformes véritablement imperméables n'ont pas été distribués".

L'amendement est **accepté par 30 oui, soit à l'unanimité** des votants.

**M. Tschudi** souhaite rebondir sur les propos de Mme Sapin et mettre en lumière les négociations entamées et poursuivies par le Conseil administratif avec les patrouilleuses scolaires en vue d'un accord qui sera présenté au Conseil municipal, et dont il pense que les conseillers municipaux ne pourront "que l'entériner". Il ne voit donc pas l'opportunité d'une réflexion individuelle des groupes politiques sur un statut amélioré pour les patrouilleuses. Dans le cadre d'une relation de travail, c'est d'ailleurs en principe l'employeur qui discute avec les partenaires sociaux (employés, syndicats). C'est sans doute l'accord obtenu, et non pas une solution élaborée sur la base de la résolution, qui sera présenté en commission administration générale si elle est convoquée.

**M. Tillmann** résume les trois propositions exprimées, soit un renvoi de la résolution en commission, le report de ce renvoi après l'issue des négociations, ou le refus de la résolution.

**M. Tremblet** rappelle que la commission avait validé le renvoi en commission administration générale. [Quelques dénégations s'élèvent de l'assemblée.] Il souligne qu'il n'a pas fait de proposition formelle lors de la présente plénière.

**M. Boccard** rappelle qu'en commission la résolution avait été refusée par sept commissaires, dont deux membres du groupe PDC. Il y avait également été dit que le seul moyen de laisser au Conseil administratif champ libre pour mener des négociations avec les patrouilleuses était de refuser la résolution, et d'attendre le retour du Conseil municipal sur l'issue de ces négociations. Il ne voit pas l'opportunité de convoquer une commission à ce stade.

**M. Tillmann** comprend donc que la commission a préavisé négativement cette résolution pour le bien des négociations.

Aucune proposition de renvoi en commission n'étant confirmée, **M. Tillmann** met aux voix **la résolution n° 2015-10a**,

**présentée par Mme Andreia Mac-Kay, au nom de A Gauche Toute et Couleurs Meyrinoises (AGTCM), demandant l'adaptation du statut des patrouilleuses scolaires à celui appliqué en ville de Genève ainsi que la fourniture de vêtements mieux adaptés à leur fonction**

---

Vu le statut des patrouilleuses scolaires meyrinoises;

Vu le statut des patrouilleuses scolaires de la ville de Genève;

Vu la fourniture de vêtements peu adaptés aux conditions météorologiques;

Vu la fin de non-recevoir donnée aux patrouilleuses, relative à leur pétition;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission de sécurité;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 8 mars 2016,

## REFUSE

### PAR 27 NON ET 1 ABSTENTION

de demander au Conseil administratif:

1. d'adapter le statut des patrouilleuses scolaire à celui appliqué en Ville de Genève,
2. de présenter un projet de délibération y relatif.

**M. Tillmann** souligne que la résolution "repart" au Conseil administratif, qui convoquera une séance de commission ad hoc.

\* \* \*

#### **17. Pétition n° X-2015-01 relative au parking zone bleue supplémentaire sur le parking des Champs-Fréchets. Rapport de la commission d'urbanisme et mobilité & sécurité conjointe (M. Grognoz, LR)**

**M. Tillmann** cède la parole à M. Grognoz, rapporteur.

**M. Grognoz** donne lecture de son rapport de la séance de commission d'urbanisme et mobilité, et sécurité conjointe du 3 février 2016 tenue sous la présidence de MM. Ortelli et Tremblet, en présence de M. Tschudi, maire, et de MM. Malacorda et Marti, respectivement chef de projet et chef de service :

*"Les présidents Tremblet et Ortelli ouvrent la séance à 20h30 et introduisent la pétition qui va occuper nos deux commissions durant une partie de la soirée. Les présidents rappellent aux commissaires les suites possibles à donner à cette pétition, soit le renvoi en commissions existantes, le renvoi au Conseil administratif, l'ajournement ou le classement.*

*Après ces quelques explications, nous passons au traitement de la pétition.*

*La pétition concerne une demande de places de parking supplémentaires en zone bleue sur le parking du centre commercial des Champs-Fréchets. Elle émane des*

*habitants des immeubles des 14-16, promenade des Champs-Fréchets, et est munie de dix-sept signatures.*

*Après cette brève introduction, M. le maire prend la parole et nous rappelle que cette pétition date de la précédente législature, et selon lui, elle mérite une réponse.*

*Un commissaire demande si les habitants disposent d'un parking au sous-sol. M. Malacorda lui répond par l'affirmative. Selon elle, cette pétition n'a pas lieu d'être.*

*M. Malacorda commence sa présentation par un point de situation. Ce parking est situé devant le centre commercial des Champs-Fréchets. Il existe une zone blanche deux heures. Depuis l'introduction du nouveau régime de stationnement, notre commune veut harmoniser les régimes de stationnement.*

*Une partie de ce parking appartient à la Commune et l'autre à une régie. La Commune possède cinq lignes de stationnement dans ce parking, soit 167 places en zone blanche.*

*Suite à des pointages, l'administration a remarqué que l'on pouvait identifier deux pics de fréquentation. Le premier entre 12h et 14h et le second dès 19h. Ces pics s'expliquent par la fréquentation des restaurants.*

*Par ailleurs, le matin et l'après-midi, les taux d'utilisation ne dépassent pas les 50%. Après ces quelques explications, nous passons à la discussion.*

*Selon un commissaire, on pourrait ouvrir le parking à un autre type de réglementation. On pourrait faire passer le parking en zone bleue et ainsi offrir plus de places de stationnement aux habitants.*

*Selon M. Marti, les habitants de la Citadelle et Meyrin-Cité pourraient venir stationner toute l'année. Ce changement pourrait provoquer des conflits entre les gens qui viennent se restaurer et les habitants. Il nous rappelle que les autres centres commerciaux disposent de zones de deux heures de stationnement. Selon des pointages effectués par l'administration, les places de stationnement sont en suffisance.*

*M. le maire nous évoque la demande de l'Association des habitants des Champs-Fréchets pour faire cesser l'occupation illicite de l'esplanade. Cet aspect pose des problèmes de sécurité car il y a beaucoup d'enfants. L'esplanade est une zone piétonne. Un accord a été trouvé avec la régie dans le but d'en empêcher l'accès. Des travaux auront lieu la semaine prochaine (soit au début février). L'administration a reçu des courriers d'utilisateurs qui demandent de rester dans l'illégalité. Le fait d'enlever des places de parking serait mal perçu par les commerçants.*

*Un commissaire remarque qu'il n'est pas possible de trouver des places de parking. Un autre commissaire demande de situer sur la place les immeubles 14 et 16 de la promenade des Champs-Fréchets.*

*Le Président pose la question sur le nom des résidents et de savoir si ceux-ci habitent dans les immeubles concernés. L'administration lui répond par l'affirmative.*

*Un autre commissaire est réticent à rentrer en matière.*

*Une autre commissaire connaît la pétitionnaire et indique que celle-ci habite dans l'immeuble avec encadrement pour personnes âgées (IEPA). Elle pense que ces personnes vont laisser leur voiture tout le temps, et occuper les places de parking.*

*Selon le maire, les habitants de ces immeubles vivent dans des IEPA. Ce sont des personnes en perte d'autonomie. Un assistant social est présent pour les aider. Les chauffeurs ont accès pour aller au bas de l'immeuble. Il est plus facile d'avoir un accès sous l'immeuble que sur le parking du centre commercial. S'il y a de l'insécurité, il faut la régler.*

*Un commissaire veut se faire l'avocat de cette pétition et selon lui, quand on ne souffre de rien tout paraît facile. Mais il est d'accord avec le maire sur le fait que les parkings en sous-sol sont bien mieux. Ce même commissaire entend la requête des pétitionnaires.*

*Selon M. Marti, la Commune a la volonté d'harmoniser et ne veut pas laisser des portes ouvertes qui résulteraient en des pics de fréquentation.*

*Un autre commissaire parle des personnes à mobilité réduite (PMR) mais si ce sont vraiment des PMR, ils ne conduisent plus. Selon lui, on n'aime pas classer les pétitions mais il le faudrait dans le cas suivant.*

*Un autre commissaire parle de l'esplanade qui va être fermée la semaine prochaine, et souhaiterait voir la création de places handicapés sur le parking. Le maire ne voit pas réellement de problème.*

*Selon un autre commissaire, ce problème est philosophique, et selon lui avec cette pétition on créerait un parking pour des voitures ventouses. Il rappelle aussi que la zone bleue n'est pas un parking privé.*

*Un autre commissaire propose de renvoyer la pétition au Conseil administratif.*

*Un autre commissaire propose de classer cette pétition et demande au Conseil administratif d'avoir plus de places de parking pour les handicapés.*

*Un autre commissaire demande à l'administration si les pétitionnaires sont revenus à la charge. Selon le maire, les pétitionnaires ont écrit au Meyrin Ensemble pour avoir une réponse à leur demande. Selon le maire, on ne peut pas satisfaire cette dame et les pétitionnaires. Il ajoute que cette dame ne pourra pas se garer sur les places handicapés.*

*Les présidents proposent le classement de cette pétition. Les deux commissions passent au vote.*

*Pour la commission urbanisme et mobilité :*

*Oui : 2 PS/2 Verts/2 PDC/1 PLR/1 UDC/2 MCG*

*Abstention(s) : 1 PLR*

*Pour la commission de sécurité :*

*Oui : 2 PS/2 Verts/2 PDC/1 UDC/2 MCG/1 PLR*

*Abstention(s) : 1 PLR*

*La séance de commission se termine à 21h20."*

**M. Tillmann** invite les conseillers municipaux à s'exprimer sur cette pétition ou sur son classement.



**Mme Tschudi-Spiropulo** exprime la position du groupe des Verts:

"Les Verts soutiennent le préavis de la commission concernant cette pétition. Il y a actuellement suffisamment de places au parking en sous-sol et de places de stationnement en zone bleue macaron dans le quartier. D'autre part, nous nous réjouissons que l'esplanade devant la pharmacie des Champs-Fréchets, qui est piétonnière, ne soit plus fréquentée par les voitures mais par de nombreux enfants, et qu'elle soit enfin libérée du stationnement sauvage et complètement illégal. Ceci a pour conséquence directe que les places de parking limitées à deux heures sur le parking du centre commercial des Champs-Fréchets ne peuvent pas être réduites sans porter préjudice aux commerçants du quartier (il y avait sur cette esplanade une quinzaine de voitures tous les jours à midi). En conséquence, nous soutenons le classement de cette pétition."

**M. Boccard** indique que le groupe PLR, après avoir retourné le problème dans tous les sens, demande également le classement de cet objet. S'adressant à Mme Tschudi-Spiropulo, il dit que "faute avouée est à moitié pardonnée". [Rires.]

**M. Squillaci** pour le PDC, **M. Frauchiger** pour le MCG, **M. Halimi** pour le PS, **M. Hubert** pour l'UDC, se positionnent tous en faveur du classement de la pétition.

Tous les groupes s'étant exprimés, **M. Tillmann** met aux voix le **classement de la pétition n° X-2015-01**, une proposition qui est acceptée par 31 oui, à l'unanimité des votants.

\* \* \*

## 18. Annonces de projets

Néant.

\* \* \*

## 19. Propositions individuelles

**M. Cornuz**, ayant pris connaissance des récentes démarches entreprises par le Conseil d'Etat conjointement avec le Conseil administratif de la ville de Genève, et visant à demander la fermeture de la centrale nucléaire du Bugey, qui représente aujourd'hui un danger considérable pour la région, propose que le Conseil administratif adresse une lettre de remerciements au Conseil d'Etat et au Conseil

administratif de la ville de Genève pour leur courageuse initiative, et leur exprimant son soutien dans leur démarche.

\* \* \*

## 20. Questions

**M. Grognoz** relate avoir interrogé en commission M. Marti, chef du service de la sécurité, sur l'évolution du nombre des amendes d'ordre. Celui-ci avait répondu que ce nombre avait diminué de 10%; en revanche, il n'avait pas pu fournir le chiffre en valeur absolue, que M. Grognoz aimerait connaître.

**Le Président** répond que ces chiffres seront communiqués lors de la prochaine séance.

\*\*\*\*\*

On a rapporté à **Mme Schweizer** qu'il faut désormais remplir certaines formalités d'identification auprès de la réception du service de l'environnement avant de pouvoir déposer des déchets. Elle demande quel est le motif de cette exigence, sachant par ailleurs que l'on peut faire ramasser certains déchets devant sa porte.

**M. Tillmann** suppose que le but de cette formalité est de vérifier que les personnes déposant des déchets sont bien meyrinoises. La réponse sera fournie lors de la prochaine séance.

\*\*\*\*\*

**Mme Hayes** a constaté une dépression de la rue de la Prulay au niveau du numéro 40, près du passage à piétons permettant de se rendre au cycle de la Golette. Elle demande si cette déformation de la chaussée, qui par temps pluvieux forme à cet endroit une grande flaque d'eau, peut être arrangée.

**M. Tschudi** répond que cet endroit n'est pas le seul de la rue à souffrir de ce type de dégradation. L'administration attend l'opportunité de l'aménagement de la rue en zone 30 km/h pour réaliser ces travaux. Ces derniers nécessiteront une nouvelle délibération qui est actuellement en préparation, et dont le contenu a déjà été partiellement discuté en commission. La volonté du Conseil administratif est de refaire la chaussée de la rue de la Prulay en même temps et conjointement avec l'introduction des aménagements pour le 30 km/h sur la rue de la Prulay.

**Mme Hayes** demande de préciser les délais de cette opération, afin qu'elle puisse répondre aux habitants qui l'interpellent à ce sujet.

**M. Tschudi** répond qu'à ce jour aucune opposition au projet de mise en zone 30 km/h n'a été formulée. S'agissant de la chaussée de la rue de la Prulay, une délibération devra être déposée en avril ou mai, puis renvoyée en commission. Après quoi le financement sera disponible pour les travaux, qui pourraient avoir lieu conjointement avec la mise en zone 30 km/h de la rue, attendue au second semestre 2016 pour autant qu'aucun blocage ne soit intervenu.

\*\*\*\*\*

**Mme Hayes** demande de faire effacer un « horrible » tag rouge à l'entrée de l'école de Livron, côté piscine.

**M. Tschudi** répond que les services mettront en œuvre les moyens nécessaires.

\*\*\*\*\*

**M. Jimenay** rappelle qu'il y a environ deux ans, le Conseil administratif a confié la gestion de l'affichage communal, commercial et culturel à une nouvelle société. Il demande quel est le bilan de ce changement, en particulier si les promesses ont été tenues au niveau de l'entretien des panneaux. Il demande également si la gratuité des annonces culturelles a été maintenue, et quel revenu le nouvel afficheur a pu apporter à la ville de Meyrin.

**M. Tillmann** indique que la réponse sera donnée ultérieurement, et fera peut-être l'objet d'une séance de commission.

\*\*\*\*\*

**M. Gaetanino** voudrait évoquer la manière dont l'information est transmise via le journal communal, et qu'on lui fournisse des explications à ce sujet. Il évoque en particulier l'article publié récemment au sujet du développement de l'aéroport, comprenant une interview du conseiller d'Etat Antonio Hodgers et un article de M. Malacorda, chef de projets au service de l'urbanisme, sur la position de la Commune, où il apparaît que des éléments importants du dossier ont été occultés. Il pense notamment à la position du Conseil municipal, et en particulier à une résolution déposée le 23 juin 2015 par le MCG et acceptée en vote immédiat par tous les groupes hormis le groupe socialiste, et à une résolution déposée par le groupe des Verts et renvoyée en commission. Il pense aussi à une pétition des riverains traitée par le Grand Conseil et renvoyée au Conseil d'Etat. Il pose la même question pour l'information concernant l'identité des migrants qui seront accueillis à Meyrin (soit des hommes seuls, et non plus des familles comme cela avait initialement été communiqué), et qui a été traitée de manière trop succincte à son goût. Il suggère de convoquer la commission information & communication ou la commission de liaison pour discuter des modalités générales de traitement de l'information dans le journal communal.

**Le Président** présume que c'est la commission information & communication qui devrait être convoquée à cet effet.

**M. Tschudi** répond que cette discussion devrait en effet avoir lieu en commission. Il voudrait toutefois souligner que l'article sur le développement de l'aéroport a été motivé par la prise de position du Conseil d'Etat dans ce dossier en décembre 2015. L'article de M. Malacorda informe la population de son droit à réagir à la fiche PSIA, et informe les Cointrinois en particulier de l'impact de la position du Conseil d'Etat sur les aspects fonciers de leur quartier. Davantage qu'une prise de position, il s'agit peut-être en effet d'une information à la population sur l'état du dossier et ses voies possibles d'influence dans ce cadre. S'agissant de la séance publique du 28 janvier dernier où le changement d'identité des migrants accueillis à Meyrin a été annoncé – et n'a, soit dit en passant, pas soulevé un grand débat – elle est intervenue trop tard pour être évoquée dans l'édition de février du journal communal. Un compte-rendu objectif de cette assemblée sera inclus dans l'édition de mars.

\*\*\*\*\*

**Mme Sapin** rapporte que plusieurs conseillers municipaux du MCG ont été interpellés par la population meyrinoise, qui a constaté qu'au soir du 12 février dernier, après une journée de fortes chutes de neige, les trottoirs n'étaient pas déblayés au contraire des routes. Elle demande des explications à ce sujet.

**M. Devaud** explique qu'en cas de fortes chutes de neige, un avis cantonal est transmis aux communes, qui doivent déneiger les routes cantonales en priorité, trottoirs inclus. Il dit n'avoir reçu aucune plainte ou indication que le service de l'environnement ait été surchargé cette journée. En tout état de cause, il demande de considérer aussi le temps nécessaire à la mobilisation du personnel du centre de voirie et horticole (CVH). Il se renseignera auprès de M. Chatelain, responsable du service de l'environnement, pour obtenir d'éventuelles explications.

\*\*\*\*\*

**Mme Sapin** demande s'il est possible d'obtenir un fascicule complet du budget 2015 en prévision de l'examen des comptes de l'exercice en question, en considérant aussi que les nouveaux conseillers municipaux pourraient bénéficier de cet accès à l'ancienne présentation des comptes.

**M. Devaud** recommande de s'adresser à l'administration, qui fournira ce document sur demande.

\*\*\*\*\*

**M. Lustenberger**, rappellent la dangerosité de la centrale atomique française du Bugey récemment mise en lumière par le Conseil d'Etat et la ville de Genève auprès des autorités françaises, et l'occupation, prévue par le même Conseil d'Etat, de l'abri PC de Bellavista par des hommes célibataires requérant l'asile en Suisse, demande si en cas d'accident majeur de cette installation ou dans les cas d'urgence lié à divers types d'armement, la commune de Meyrin est préparée de manière adéquate au niveau de ses abris publics et privés (nombre, délais de

mise en service, compensation des places qui seront occupées par les requérants d'asile). Dans la négative, M. Lustenberger demande comment la Commune prévoit de "reprendre" ces locaux et redonner aux Meyrinois la place qui leur est due en cas d'urgence.

**M. Tschudi** répond que si la Commune conserve le contrôle de ses abris, elle ne peut les mobiliser massivement à très court terme dans une mesure dépassant l'espace nécessaire pour reloger les locataires de logements détruits par le feu ou des inondations, par exemple. Elle n'est donc clairement pas préparée pour protéger la population contre le type de risques évoqué par M. Lustenberger. Il rappelle que les abris anti-nucléaires sont destinés à parer à l'éventualité d'une guerre, que les événements internationaux ne manqueraient pas de signaler avec une certaine anticipation qui permettrait une préparation échelonnée de ces abris. Ce sujet est suivi de près par l'Etat. Un nombre très précis d'abris devront par exemple être construits aux Vergers.

\*\*\*\*\*

**Mme Deluermoz** demande où en est le projet de refonte du site internet communal. [Rires de l'assemblée.] Elle souligne que ce type d'outil de communication est crucial aujourd'hui, mais que le site actuel ne renvoie pas un reflet fidèle de la Commune.

**M. Tschudi** répond que cette préoccupation est largement partagée par le Conseil administratif, qui en a fait l'une de ses priorités. Un appel d'offre sera lancé prochainement à diverses sociétés, suite à quoi une délibération sera déposée devant le Conseil municipal qui, si elle est adoptée, devrait permettre de refondre ce site encore en 2016.

**Mme Deluermoz** demande s'il est possible de consulter le cahier des charges qui sera transmis aux sociétés.

**M. Tschudi** répond qu'il n'y voit pas d'inconvénient.

\*\*\*\*\*

**M. Cornuz** demande pour quelle raison le Bois-du-Lan a été élagué d'une manière si drastique qu'on peut la qualifier de "massacre". On ne voit en effet plus que des troncs dans ce bois, ce qui laisse interroger sur son avenir.

**M. Devaud** indique que la réponse sera fournie ultérieurement.

\*\*\*\*\*

**M. Boccard** demande pourquoi l'affichage politique est autorisé sur les portes de Forum Meyrin, qui est un bâtiment communal. Il demande de retirer cet affichage, à moins qu'un côté soit réservé aux partis de droite, et l'autre aux partis de gauche.

\*\*\*\*\*

**M. Boccard** demande que soit expliqué le montage financier de spectacles du Théâtre Forum Meyrin hébergés hors les murs, comme au Bâtiment des Forces Motrices, et que soit fourni un bilan sur le nombre de ces spectacles et des Meyrinois qui les fréquentent.

\*\*\*\*\*

**Mme Boccard** constate qu'un nombre important de Moloks ont été installés sur le territoire communal, et demande si cet équipement sera installé aussi dans le secteur de son immeuble, sur le tronçon de l'avenue de Vaudagne sis à Meyrin-Village. Elle a été plusieurs fois interpellée par ses voisins et sa régie à ce sujet.

**M. Devaud** répond que quatre Moloks sont encore à installer, mais que dans le secteur en question, le lieu d'implantation doit être encore finalisé. Les recherches de lieux d'implantation sur fonds privés ou publics se sont heurtées à des oppositions, du Conseil administratif de l'ancienne législature et de propriétaires privés notamment.

\*\*\*\*\*

**Mme Girardet** a constaté que le parking de Meyrin-Village est désormais payant dès la première minute, et non dès la onzième minute comme c'était le cas auparavant. Elle demande des explications à ce sujet.

**M. Devaud** répond que le parking de Meyrin-Village, de plus en utilisé, est désormais rentable. Les propriétaires voudraient l'amortir de façon plus importante et augmenter un retour sur investissement jugé aujourd'hui trop modeste pour faire face aux frais d'entretien. Le comité de gestion du parking, qui comprend des représentants de la Paroisse de St-Julien et de la Commune, toutes deux co-propriétaires du parking, a donc décidé d'introduire ce paiement obligatoire dès la première minute de stationnement.

\* \* \*

**La séance est levée à 22h50/AHE.**

Lu par le Bureau du Conseil municipal en  
date du 4 avril 2016.

Le 1<sup>er</sup> secrétaire :

Le président :

Laurent TREMBLET

Robert TILLMANN